

# La Tribune

LEADER DE L'INFORMATION REGIONALE

cyberpresse.ca



**Les sports**  
Plourde et l'attaque  
des Castors s'éclatent  
Page C1

**Cinéma**  
Les Deux Tours  
devance Séraphin  
Page A9



SHERBROOKE / MARDI 31 DÉCEMBRE 2002 / 93e ANNÉE / NO 265

Les MONDIAUX JEUNESSE à Sherbrooke dans 190 jours

65¢ plus taxes, (Floride 1.75\$)

## La Caisse s'interpose

... mais ne veut pas perturber la reprise à la Mine Jeffrey

Denis Dufresne  
SHERBROOKE

**B**ien qu'elle n'ait rien contre la reprise des activités à la Mine Jeffrey, la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) veut en appeler de la décision du juge Pierre C. Fournier, rendue le 29 novembre der-

nier en Cour supérieure, en ce qui a trait à la priorité accordée aux frais et honoraires du contrôleur Raymond Chabot Inc., responsable des installations.

La Tribune a en effet appris que la CDPQ adressera le 14 janvier à la juge Louise Otis, de la Cour d'appel du Québec, une requête pour permission d'en appeler de l'ordonnance émise par le juge Fournier afin de protéger

ses garanties.

«Les frais et honoraires du contrôleur passent avant les créanciers. Nous n'avons rien contre la reprise des activités, ou le projet «Thiokol», ni contre les employés, mais, selon nous, la priorité quant aux frais n'est pas appropriée», fait valoir Me Robert Tessier, avocat de la Caisse dans ce dossier.

«La Caisse en appelle d'un aspect du jugement du juge Fournier, celui

de la «super-priorité» quant aux frais», précise-t-il.

«Mais, je le répète, on ne s'objecte pas aux opérations!» dit Me Tessier.

La CDPQ a été et demeure un joueur majeur dans le projet de modernisation de la Mine Jeffrey puisqu'elle a consenti un prêt de 57 millions \$, garanti à 85 pour cent par

Voir LA CAISSE S'INTERPOSE en page A2

## LES GENS AU COEUR DE LA FUSION

NDLR: Un an après la fusion qui a créé la nouvelle Ville de Sherbrooke, La Tribune s'est intéressée à la réorganisation administrative vécue au quotidien, avec ses impacts humains et professionnels, chez le personnel et les décideurs politiques. Des fonctionnaires municipaux et des élus livrent leurs témoignages.

## L'homme qui pelletait les plaintes!

llaroche@latribune.qc.ca  
SHERBROOKE



**L**a population de Sherbrooke vieillit, elle s'attend à davantage de services et s'attend en même temps à des baisses de taxes. Joli casse-tête pour un gestionnaire!

En plus, la nouvelle Ville de Sherbrooke est née avec une structure administrative à deux étages, qui existait sur papier mais n'ayant jamais été expérimentée. Le puzzle est encore plus compliqué!

Le déneigement et les autres services d'entretien des rues devaient-ils relever des arrondissements? Dans son décret, le gouvernement disait que oui. La banlieue aussi. Le comité de transition s'était élevé contre la parade des camions à la queue leu leu. Les représentants de Sherbrooke étaient du même avis.

### L'efficacité en tête

C'est le premier dossier que Denis Blouin a dû «déblayer», après avoir été confirmé comme directeur de la voirie et des parcs, une fonction similaire à celle qu'il occupait depuis sept ans dans l'ancienne Ville de Sherbrooke.

«Je ne voyais pas le gain d'efficacité avec six équipes indépendantes, coordonnées par six directeurs différents, dans chacun des six arrondissements. Ces avantages étaient encore moins évidents d'un point de vue économique, lorsque je me plaçais comme citoyen et comme payeur de taxes. J'ai dû m'y prendre à plus d'une reprise, mais j'ai finalement réussi à convaincre les élus qu'il y avait moyen de fonctionner efficacement avec une coordination centrale», décrit-il.

«Au bout du téléphone, je suis aussi proche des chefs d'équipe que s'ils étaient dans le bureau voisin. L'important est d'avoir un bon plan d'intervention et des méthodes efficaces de suivi. Si j'ai un camion ou du personnel en surplus à un endroit, je peux l'affecter là où les besoins sont plus importants. Cette marge de manoeuvre aurait été bien moins grande avec une gestion déléguée à 100% aux arrondissements».

Les équipes dirigées par Denis Blouin ont reçu plus d'éloges que de critiques en cours d'année. Les anciens maires de Bromptonville et Lennoxville, plutôt réfractaires à la voirie centralisée, ont été les premiers à reconnaître publiquement que la Ville avait emprunté le bon chemin.

Mais un vent a soufflé en sens contraire à la suite des premières tempêtes de neige, en novembre. La circulation a figé à deux reprises dans les rues de Sherbrooke, fournissant des arguments à ceux qui pensent que c'était mieux avant.

«Nous avons été blâmés de ne pas avoir réagi assez rapidement. Je suis le

Voir L'HOMME QUI PELLETAIT en page A2

## AH! L'IVRESSE DE LA VICTOIRE!



Imacom, Jocelyn Riendeau

Grâce à un travail d'équipe de tous les instants, les Coyotes d'Orford ont réussi un bel exploit en remportant le championnat de la classe bantam «BB» du Tournoi international bantam de Sherbrooke, hier. Le capitaine Guillaume Blouin et ses coéquipiers brandissent fièrement le trophée emblématique après cette précieuse victoire de 4-0 sur les Mariniers de Rimouski en finale.

## Les Coyotes triomphent

jriscard1@latribune.qc.ca  
SHERBROOKE



Jean-Paul RICARD

**L**es Coyotes d'Orford savent gagner et ils l'ont prouvé hier après-midi en remportant le championnat de la classe BB, du Tournoi international Bantam de Sherbrooke. Ils répétaient ainsi l'exploit réalisé en 1994 par les Sharks d'East Angus, champions de la classe BB.

Pour l'entraîneur Marcel Brousseau

et ses adjoints, il s'agissait d'un quatrième championnat consécutif en tournoi, avec les mêmes joueurs. Ils avaient remporté trois tournois sur quatre l'an dernier.

Hier après-midi, devant une belle foule réunie à l'aréna Eugène Lalonde, les Coyotes n'ont pas fait les choses à moitié: ils l'ont emporté par blanchissage 4-0 sur les Mariniers de Rimouski.

Une autre équipe de la région, les Riverains de Morilac, a atteint la finale de la classe CC, s'inclinant de justesse 3-2 devant les Aigles de Sainte-Thérèse, après avoir remporté la demi-finale en prolongation quelques heures plus tôt.

Le tournoi qui en est à sa 21e édition a été un succès sur toute la ligne et il y a eu salle comble pour toutes les finales hier après-midi, à l'aréna Eugène-Lalonde, même si les deux derniers matchs opposaient des équipes de l'extérieur de la région. Les Islanders de Markham ont remporté le championnat de la classe «AA» tandis que la sélection régionale des Forestiers de l'Abitibi-Témiscamingue causait une surprise de taille en remportant le championnat de la classe «AAA» et le trophée emblématique Gaëtan-Fortier, grâce à une victoire de 1-0 en prolongation sur le Royal de West Island.

Marc Vachon, le vice-président hockey au sein du conseil d'administration, se frottait les mains de satisfaction. «J'ai eu de bons commentaires de la part de tous les dirigeants d'équipe. Tout le monde est satisfait et il y en a même qui étaient déjà prêts à s'inscrire en vue de l'an prochain. C'est très encourageant de voir cela. Nous avons déjà commencé à lancer le message aux responsables d'équipe de s'y prendre tôt pour s'inscrire en vue de l'an prochain. D'ailleurs les responsables ont pris l'habitude de s'inscrire par Internet et ils le font de plus en plus tôt en sai-

son pour s'assurer d'avoir une place au tournoi de Sherbrooke. Nous recevons 95 pour cent des inscriptions par courrier électronique et tout l'échange d'information se fait de la même façon», note Vachon.

Sur le plan de la visibilité et des retombées économiques, les organisateurs du Tournoi international bantam sont des plus satisfaits.

«Nos sondages auprès des dirigeants d'équipe ne trompent pas. Les gens sont satisfaits et ils aiment notre tournoi, mais en plus ils ont laissé beaucoup d'argent dans les commerces de la région. C'est important de le faire savoir puisque nous devons renouveler plusieurs de nos commandites en vue des trois prochaines années», observe pour sa part le président du TIBS, Denis Marcotte.

Fait rare, on a reçu très peu de plaintes au sujet de l'arbitrage, qui se veut parfois le point faible d'un tournoi même si les organisateurs n'y peuvent rien. Bref tout a baigné dans l'huile, du début à la fin. Ce fut un tournoi qu'on peut qualifier de belle réussite.

Des Coyotes déterminés (C2)

**Suprem Automobile**  
4620, boul. Bourque Rock Forest • (819) 821-9272

**Météo**

Risque de pluie verglaçante Max. 4  
Lever du soleil: 7 h 26 Coucher: 16 h 13

**Index**

Ann. class. .... C6	Loterie ..... A7
Arts ..... A8	Météo ..... C8
B. dessinées..... C7	Mots croisés..... C7
Décès ..... C9	Opinions ..... A10
Économie..... B3	Santé..... B6
Éphémérides..... C7	Sports..... C1
Horoscope..... C7	

**Bonne et heureuse année !**

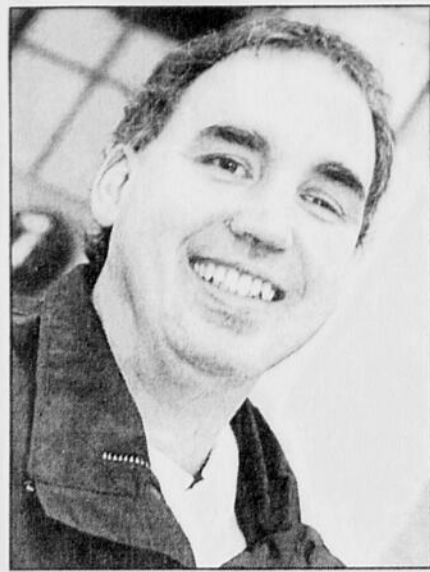
**La toute nouvelle Accord 2003 vous attend!**

**Les critiques sont unanimes. La toute nouvelle Accord 2003 redéfinit les normes dans l'industrie automobile.**

**HONDA**  
Sherbrooke Honda  
2615, rue King Ouest 566-5322

2002  
Sherbrooke  
**LaTribune**  
écrit l'histoire  
au quotidien

**À LIRE DEMAIN**



**André Ricard,  
nouveau  
directeur  
général du  
Mont-  
Sainte-Anne**

<b>La Tribune</b>	
1950, rue Roy, Sherbrooke, J1K 2X8 www.cyberpresse.ca	
<b>PRESIDENT ET EDITEUR</b> Raymond Jardif	<b>VICE-PRESIDENT FINANCES ET ADMINISTRATION</b> René Morin
<b>REDACTION</b> (819) 564-5454 Télécopieur 564-8098 redaction@latribune.qc.ca	<b>PUBLICITE</b> (819) 564-5450 Télécopieur 564-5482
<b>REDACTEUR EN CHEF</b> Maurice Cloutier	<b>DIRECTEUR</b> François Fouquet
<b>DIRECTEUR DE L'INFORMATION</b> Michel Morin	<b>ADJOINTS</b> Alain LeClerc Christian Malo
<b>ADJOINTE AU DIRECTEUR</b> Jacynthe Nadeau	<b>ANNONCES CLASSEES</b> (819) 564-2222 Télécopieur 564-5482 Lundi ou vendredi - 8 h 30 à 16 h 30
<b>TECHNOLOGIE ET INFORMATIQUE</b> <b>DIRECTEUR</b> René Béliveau	<b>ABONNEMENT ET TIRAGE</b> (819) 564-5466 Sans frais 1 800 567-6955
<b>ADJOINT</b> Stéphane Garant	<b>DIRECTEUR</b> André Cusseau
<b>PRODUCTION</b> <b>DIRECTEUR</b> André Roberge	<b>ADJOINT</b> Serge Nadeau
<b>ADJOINTS</b> Steeve Rancourt Michel Doyon	

**L'HOMME QUI PELLETAIT LES PLAINTES!**

Suite de la page A1

premier à reconnaître que le service a été lent, mais la fusion et notre mode de fonctionnement ne sont pas en cause. À part quelques cas d'exception, les mêmes opérateurs effectuent les mêmes circuits que dans les anciennes villes. Les autoroutes n'étaient pas mieux déblayées que nos rues. Lors de vraies tempêtes, le double d'effectifs ne nous permettrait pas nécessairement de gratter deux fois plus vite et deux fois plus souvent», soutient M. Blouin.

**Contribuable ordinaire,  
citoyen compréhensif**

À 55 ans, l'heure de la retraite vient de sonner pour Denis Blouin, qui ne s'en plaint pas.

«Je ne sais trop si c'est lié à la cour-

be de vieillissement de la population, mais les contribuables sont plus exigeants qu'avant. Vous constatez sûrement comme moi que certaines personnes commencent à pelletter leur cour dès qu'apparaissent les premiers brins de neige. Celles-ci peuvent pelletter trois fois au cours de la matinée et elles s'offusquent de ne pas avoir vu la grappe passer aussi souvent dans leur rue. Un opérateur met quatre heures à compléter son circuit, il ne faut donc pas s'étonner de ne pas l'avoir vu trois fois durant la même demi-journée».

Détaché des soucis du travail, M. Blouin se promet de fréquentes randonnées cyclistes dans des rues qui, reconnaît-il, secouent les châssis et les guidons des vélos.

«Notre réseau routier s'est détério-

ré. Les services techniques avaient produit, quelque part en 1985, un document étoffé chiffrant les investissements qui, année après année, auraient été nécessaires pour éviter une détérioration du réseau. Ces budgets ont rarement été respectés. Mais ce n'est pas propre à Sherbrooke, c'est dans l'ensemble du Québec et du Canada. L'argent est affecté à d'autres besoins jugés plus essentiels».

«Mais ne comptez pas sur moi pour devenir un virulent gérant d'estrade. Je sais à quel point les attentes de la population sont grandes par rapport aux moyens dont disposent les administrateurs publics. Ces derniers recevront de ma part plus de sympathie que de critiques», dit-il en refermant le livre sur une longue carrière municipale.



Imacom, Martin Blanche

Responsable de la voirie et des parcs dans l'ancienne ville de Sherbrooke, Denis Blouin a influencé l'orientation des élus et coordonné le déploiement des effectifs chargés de l'entretien des rues. Blouin part à la retraite en se promettant de ne pas devenir le citoyen exigeant, qui réclame plus de services... et des baisses de taxes!

**Qui déclenche quoi lors d'une tempête?**

Luc Larochelle  
larochelle@latribune.qc.ca  
SHERBROOKE

Le mode de fonctionnement de l'ancienne ville de Sherbrooke a servi de patron au moment de l'élaboration du plan d'opération pour décaler les 1200 kilomètres de rues de la ville unifiée. Les équipes des défuntes municipalités se déploient encore localement, mais la chaîne de commandement part d'un point central, à l'édifice Jean-Charles-Côté.

Durant les heures régulières de travail de jour, ce sont les employés des arrondissements qui suivent l'évolution des conditions météorologiques et qui font rapport au central. Le soir, la nuit et les fins de semaines, deux éclairiers circulent en permanence dans les rues de Sherbrooke, recueillant les informations qui guideront les opérations.

«Nous avons une sentinelle dans

l'ancienne ville, il y en a maintenant deux. Celles-ci patrouillent l'ensemble du territoire en surveillant des points stratégiques. Nous avons travaillé avec les directeurs des anciennes villes à identifier les endroits réputés être les plus problématiques. Toutes les connaissances du passé ont été mises à profit», précise Denis Blouin.

Les secteurs de Fleurimont et Ascot continuent à être desservis par des entrepreneurs privés.

Beau temps mauvais temps, les horaires des opérateurs sont préparés de manière à ce qu'aucun d'eux excède 70 heures travaillées sur une période de huit jours.

«La règle est claire, plus question d'être élastique et de contrevenir à la loi qui encadre le travail des opérateurs. Certaines municipalités étaient plus ou moins respectueuses de ces restrictions. Une ville comme Sherbrooke ne peut risquer un grave accident avec des opérateurs surtaxés au volant de vé-

hicules lourds qui peuvent tuer», dit M. Blouin.

La Ville a instauré un second quart de travail et procédé à l'embauche d'une autre équipe complète. Ces deux unités assurent une présence permanente de 4 heures le matin à minuit. Des renforts sont appelés au besoin.

La nouvelle organisation importe également de l'ancienne Ville de Sherbrooke le programme d'entretien préventif des véhicules.

«Les flottes des autres villes n'étaient pas très récentes. Il y a des camions qui commencent à souffrir pas mal de rhumatisme, caricature M. Blouin. Nous sommes un peu comme des producteurs agricoles au moment des récoltes, exposés aux bris mécaniques qui surviennent durant les périodes d'utilisation intensive et donc toujours au mauvais moment. C'est ce que nous tentons d'éviter afin de ne pas être privés d'équipements au plus fort d'une tempête».

**LA CAISSE S'INTERPOSE**

Suite de la page A1

Investissement Québec.

Me Tessier explique que le rang prioritaire accordé par le juge Fournier au contrôleur Jean Robillard, de la firme Raymond Chabot Inc., fait craindre qu'advenant un accident environnemental, ou une poursuite, par exemple, les frais encourus par ce dernier auraient préséance sur les garanties de la Caisse.

«C'est tout à fait discrétionnaire. Par exemple, s'il y avait des dommages à l'environnement, est-ce que va passer avant la Caisse de dépôt?» demande Me Tessier.

«On a des garanties usuelles de premier rang sur les actifs et cela voudrait dire que tout les frais non remboursables, non identifiables, auraient priorité sur la Caisse», ajoute-t-il.

Ce dernier estime que la situation est d'autant plus inacceptable aux yeux de la Caisse que celle-ci a placé une somme de 800 000 \$ à la disposition du contrôleur pour les frais de préservation des actifs.

«Il a déjà tout ce qu'il faut!» fait valoir Me Tessier.

Dans sa décision du 29 novembre dernier, le juge Fournier avait autorisé

la reprise de la production à la Mine Jeffrey, en arrêt depuis octobre en raison de difficultés financières, même si celle-ci s'était placée sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (Loi C-36).

Le contrôleur Robillard avait alors demandé et obtenu de lancer le projet «Thiokol», destiné à traiter quelque 40 000 tonnes d'amiante, dont 590 tonnes de minerai haut de gamme «Plastibest» pour la NASA.

Dans son ordonnance, le juge Fournier avait autorisé le contrôleur à rappeler les employés au travail, sans être assujéti à la convention collective, et sans responsabilité en matière d'environnement, ce qui avait soulevé des réserves non seulement de la CDPO, mais aussi du Syndicat national de l'amiante.

La Centrale des syndicats démocratiques (CSD), dont fait partie le syndicat, s'adressera d'ailleurs elle aussi à la Cour d'appel, le 14 janvier, pour contester la décision du juge de libérer le contrôleur de l'application de la convention collective.

**Une soirée bien arrosée débouche sur un meurtre**

Presse Canadienne  
MONTRÉAL

Un homme de 37 ans a été accusé de meurtre au second degré, hier, au palais de justice de Salaberry-de-Valleyfield, près de Montréal.

Alain Desgagné est soupçonné d'avoir poignardé à mort l'un de ses convives, André Leriger, âgé de 42 ans, dimanche soir. Le meurtre serait survenu à la suite d'une altercation entre les deux hommes, en présence de deux autres invités, dans une résidence du chemin de la Rivière, à Sainte-Clothilde-de-Châteauguay, en Montérégie.

Selon la police, la victime et l'accusé se connaissaient depuis peu. Ensemble, ils auraient procédé à des rénovations sur la maison, en après-midi.

Au dire de Guy Lalonde, l'avocat de Desgagné, la soirée qui s'en est suivie a été bien arrosée. «Ca ressemble à une histoire de gars soûls», a-t-il affirmé.

Me Lalonde a ajouté qu'il allait devoir visionner une bande vidéo contenant la déclaration de son client à la police. «Je dois confirmer s'il est passé aux aveux avant de retourner en cour», a-t-il expliqué.

En attendant de se présenter à nouveau au tribunal, le 7 janvier, Desgagné demeurera en état de détention.

**Nouveaux ratés dans le système d'enregistrement des armes**

Presse Canadienne  
MONTRÉAL

Faute d'un système fonctionnel d'enregistrement des armes à feu, nombreux seront les propriétaires d'armes qui devront se prévaloir, bien malgré eux, du «délai de grâce» accordé la semaine dernière par le ministre de la Justice du Canada, Martin Cauchon.

En fin d'après-midi, hier, veille de la date limite pour procéder légalement à l'enregistrement d'une arme à feu, il était en effet impossible de joindre par téléphone les préposés du Centre canadien des armes à feu (CCAF). Tout en soulignant que le nombre des appels était supérieur aux capacités de traitement, une voix enregistrée invitait les gens à visiter le site Web de l'organisme afin de procéder à l'enregistrement en ligne.

Sur le site en question (www.cfc.gc.ca), visiblement tout aussi occupé, il n'était pas davantage possible d'obtenir un formulaire électronique d'enregistrement. Après quelques minutes de téléchargement infructueux, le site renvoyait continuellement à une page d'erreur.

Ainsi, la plupart des propriétaires d'arme à feu qui tenteront de s'enregistrer ce mardi n'auront d'autre choix que de faire parvenir une lettre d'intention au ministère de la Justice (canadian.firearms@justice.gc.ca), contenant leur nom, adresse, numéro de permis d'arme à feu et l'autorisation d'acquisition d'arme à feu

(AAAF). Cette «mesure spéciale», annoncée la semaine dernière par le ministre Cauchon, devrait leur éviter d'être pénalisés pour leur retard. Leurs armes devront toutefois être en règle d'ici le 30 juin 2003, faute de quoi ils pourront faire l'objet de diverses accusations de nature criminelle.

Selon le ministère, l'inefficacité du système d'enregistrement serait en grande partie attribuable aux groupes de pression qui tentent par tous les moyens d'empêcher l'application de la loi.

«C'est vrai que beaucoup de propriétaires ont attendu jusqu'à la dernière minute, ce qui ralentit considérablement notre système, mais nous devons aussi composer avec des groupes organisés qui engorgent volontairement notre site Web et nos lignes téléphoniques», a expliqué lundi Mike Murphy, porte-parole du ministère de la Justice.

**Pour nous joindre**

Les bureaux de La Tribune seront fermés les 1er et 2 janvier. La prochaine édition sera publiée le vendredi 3 janvier. Cependant, pour toute urgence, vous pouvez joindre un journaliste de la salle de rédaction en composant le 564-5454. Bonne et heureuse année 2003 à tous nos lecteurs et annonceurs.

La direction

**Entente chez Air Canada**

Presse Canadienne  
OTTAWA

Après une année de négociations, le transporteur aérien Air Canada et ses agents de bord ont ratifié hier l'entente de principe intervenue le 4 décembre.

En fin de journée lundi, les 8500

agents de bord ont voté à 68 pour cent en faveur de l'entente prévoyant une nouvelle convention collective de 44 mois assortie d'une augmentation de salaire totale de 10 pour cent.

«Les agents de bord d'Air Canada ont obtenu des gains majeurs au niveau des salaires, de la sécurité d'emploi, des avantages sociaux et des fonds de pension», a déclaré la présidente du Syndi-

cat canadien de la fonction publique, Judy Darcy.

La convention collective était échue depuis décembre 2001. La nouvelle sera en vigueur jusqu'en août 2005.

Pour en arriver à cette entente, il a fallu l'aide du médiateur George Adams. Il s'agit de la première convention collective commune de tous les agents de bord depuis la fusion avec Canadien International en 2000.

# Les touristes au rendez-vous

La saison hivernale démarre très bien avec un achalandage enviable dans les hôtels et les sites de sports

Evelyn Leblanc  
eleblanc@latribune.qc.ca

SHERBROOKE

Partout dans les Cantons-de-l'Est, les hôtels et les sites de sports hivernaux affichent des taux d'occupation et d'achalandage plus qu'enviables, selon le directeur général de Tourisme Cantons-de-l'Est, Alain Larouche.

«L'hiver dernier, la région des Cantons-de-l'Est a été la première à avoir un couvert de neige complet pour la pratique des sports d'hiver. Ce fait a inspiré aux gens une certaine notoriété à la région, car ils reviennent en grand nombre», remarque M. Larouche.

Tous les sites et hôtels avec lesquels il a discutés lui ont affirmé que la période des Fêtes se présente très bien et peut-être même mieux que l'an dernier.

«Plusieurs établissements d'hôtellerie affichent complets autant à Lac-Mégantic qu'à Sherbrooke, Magog et Orford. Au parc du Mont-Mégantic, il y a déjà un mètre de neige dans les sentiers. Les pistes de ski de fond et alpin ne déroutent pas. La température froide est de notre côté», souligne le directeur général.

Les touristes américains et ontariens se montrent de plus en plus nombreux dans la région. «Nous sentons qu'il y a plus d'Américains et d'Ontariens. Nous avons d'ailleurs recommen-



L'Estrie offre des sites enchanteurs, comme ici à la pointe Merry à Magog, pour la pratique des sports d'hiver. Les résidents l'apprécient, et les touristes également.

Imag.com, Claude Poulin

cé nos efforts de promotion de ce côté et nous constatons qu'ils portent fruit. Leur présence complète bien le marché québécois déjà en place», explique-t-il.

Lors d'un colloque sur le tourisme, M. Larouche a appris que les Améri-

cains voyageaient de plus en plus avec leur voiture et faisaient de plus grandes distances pour leurs vacances.

«Le 11 septembre nous a permis d'attirer davantage d'Américains des régions de New York et de Boston ainsi

que des Ontariens de la région de Toronto. La nervosité de nos voisins du sud à prendre l'avion favorise notre région à l'année», constate M. Larouche.

Selon le directeur général, la région des Cantons-de-l'Est se positionne sur

le marché comme coteur excellent pour les sports hivernaux et les rapports humains.

«Le mont Tremblant est peut-être la plus haute dénivellation au Québec, mais le village qui l'entoure a été créé de toutes pièces à coup

d'investissements. Le mont Orford est la meilleure dénivellation après Tremblant sauf qu'il est entouré de vrais villages. La région est donc très cotée en raison des rapports humains, de ses paysages et des bonnes tables qu'elle offre», affirme-t-il.

Le produit d'appel par excellence de la région reste sans contredit le ski alpin, suivi du ski de fond. «Il ne reste que la saison de la motoneige à décoller. Pour débiter, il lui manque un bon pied de neige, mais il faut aussi qu'il neige à Montréal entretemps pour éveiller le désir de la campagne et du plein air chez les urbains», rappelle M. Larouche.

«La morale de cette histoire... nous assistons à un très beau début de la saison hivernale», conclut le directeur général de Tourisme Cantons-de-l'Est.



Alain Larouche



La propriétaire de Nephys Tattoo à Sherbrooke, Nathalie Duquette, observe l'un de ses tatoueurs, Bertrand Milot, effectuer son oeuvre sur une cliente.

La Tribune, René-Charles Quirion

## Le tatouage accumule les adeptes

René-Charles Quirion  
rquirion@latribune.qc.ca

SHERBROOKE

Le phénomène des tatouages et du body piercing touche tous les groupes d'âge et toutes les tranches de la société.

«Ce ne sont plus seulement les gars de bicyclette qui se font tatouer. Il y a autant des policiers, des avocats, des infirmières que des médecins», assure Nathalie Duquette, la propriétaire de Nephys Tattoo, la seule boutique spécialisée dans les tatouages et le body piercing à Sherbrooke.

Même si son entreprise est en plein essor, la propriétaire de la boutique de la rue Wellington Sud a peine à croire les résultats du sondage Léger Marketing qui avance que près d'un Canadien sur cinq porte un tatouage, un perçage ou les deux. Le sondage pan-canadien effectué auprès de 1529 personnes ne tenait pas compte des oreilles percées.

«Vingt pour cent des Canadiens, c'est beaucoup. Je suis un peu surprise de ces chiffres. Par contre, je peux dire qu'ici, nous n'arrêtons jamais», soutient Nathalie Duquette.

La propriétaire de Nephys Tattoo assure que tous les instruments utilisés à son commerce sont

stériles. Ils doivent remplir des fiches d'inspection de leur équipement tous les jours et une firme spécialisée vérifie leur équipement tous les six mois.

«Il n'y a aucun danger. Nous détenons un diplôme de stérilisation. Nous n'avons pas le choix de nous y conformer. Etant donné que notre équipement est neuf pour chaque personne, il nous est impossible de réaliser un tatou ou un piercing à moins de 40\$», poursuit la propriétaire-artiste de Nephys Tattoo.

Le commerce de la rue Wellington est d'ailleurs bondé tous les jours. Ouvert sept jours par semaine entre midi et neuf heures, la boutique spécialisée roule à fond de train.

«Il n'y a pas d'âge pour se faire tatouer. Une dame de 80 ans est venue récemment pour se faire tatouer une rose sur le poignet. Depuis que les vedettes s'affichent avec des piercings et des tatouages, il y a moins de préjugés. C'est une véritable forme d'art», indique Nathalie Duquette.

Le moment idéal pour se faire tatouer est la saison hivernale étant donné que le tatouage ne doit pas être exposé au soleil ou à la baignade pour une période de dix jours après sa réalisation.

«Le phénomène du tatouage est là pour rester», assure Nathalie Duquette.

Nephys Tattoo compte sur trois tatoueurs et deux personnes chargées du body piercing.

## Santé: une tâche lourde pour un personnel souvent réduit

Isabelle Pion  
ipion@latribune.qc.ca

SHERBROOKE

Le personnel médical et infirmier de la région est demeuré fort occupé, hier, les urgences et les cliniques fonctionnant toujours à pleine capacité... mais bien souvent à personnel réduit en cette période du temps des Fêtes.

«La situation est plus précaire à Fleurimont», explique la directrice de garde du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CHUS), Patricia Gauthier. Hier en journée, on retrouvait 32 patients en attente sur civière, pour une capacité de 22 personnes. Six patients se trouvaient en attente d'hospitalisation, mais des lits demeuraient disponibles, selon Mme Gauthier.

La situation s'avérait moins problématique à l'hôpital Hôtel-Dieu, où l'on comptait 16 patients en attente sur une capacité de 20. Un seul patient était en attente d'une hospitalisation.

La journée s'annonçait un peu plus difficile en psychiatrie, neuf patients nécessitant

des soins. Quatre d'entre eux se trouvaient sous observation, et les autres avaient besoin de consultation. Sans préciser la capacité d'accueil de ce département, Mme Gauthier mentionne toutefois que celle-ci s'avère limitée.

Enfin, la situation semblait s'être rétablie du côté de la néonatalogie.

### Même scénario dans les cliniques

À l'image du CHUS, le personnel fonctionnait à pleine capacité dans les cliniques médicales sherbrookoises... mais sous un mode réduit! «Il y a beaucoup d'achalandage!», lance Nancy Vachon, secrétaire de direction de la clinique familiale St-Vincent. «On a moins de personnel et on se doit d'arrêter d'en prendre parce qu'on n'est pas ici 24 heures», dit-elle en soulignant que la clinique était ouverte le jour seulement pendant la période des Fêtes.

C'était le même rythme un peu fou à la clinique Belvédère, où 20 patients attendaient d'être rencontrés hier, selon la secrétaire, Lisette Bilodeau.

## Le dossier d'un Hells Angels reporté à la mi-janvier

Pierre Saint-Jacques

SHERBROOKE

Le juge Gabriel Lassonde de la Cour du Québec a reporté le dossier de Georges «Boboy» Beaulieu, un des membres-fondateurs du chapitre de Lennoxville des Hells Angels, au mardi 14 janvier 2003.

Agé de 52 ans, Beaulieu fait face à une accusation de possession d'une arme à feu prohibée et chargée pour laquelle il aurait dû avoir une autorisation ou un permis de port d'arme.

La date de l'infraction remonte au 7 décembre 2001.

Précisons que l'apparition du nom de l'accusé au rôle du mardi 14 janvier 2003 ne vise qu'à fixer la date de l'enquête préliminaire. La Cour voulait ainsi permettre au défenseur Michel Dussault et au procureur Pierre Proulx de pouvoir s'entretenir avec le juge-coordonnateur pour trouver la date la plus rapprochée afin de tenir l'enquête préliminaire.

Selon les propos échangés entre Me Dussault et Me Proulx, il semblerait que l'enquête en question durerait à elle seule une journée.

Le juge Lassonde a été clair: pas de journée entiè-

re de libre pour les trois prochains mois, d'où la suggestion de consulter le juge-coordonnateur.

Beaulieu jouit tout de même de sa liberté.

Son nom est apparu dans l'actualité le jeudi 19 décembre 2002 quand la Gendarmerie Royale du Canada, après une enquête de 15 mois, à London, en Ontario a laissé savoir que quatre individus de la région de Sherbrooke avaient été arrêtés.

Il était question de John Russell Coates, âgé de 36 ans, de l'arrondissement Mont-Bellevue, Jacky Gosselin, âgé de 20 ans, de l'arrondissement Fleurimont, d'Éric Jacques, âgé de 27 ans, qu'on disait recherché et il était question de Sylvain Bolduc, âgé de 33 ans, arrêté en novembre dernier, rue du Conseil, et qui serait en lien avec cette affaire.

Pour Beaulieu, il n'a été question que de possession d'arme prohibée et pour les autres, soit de participation à un groupe criminel organisé, ou de complot pour entrave à la justice alors que dans le cas de Sylvain Bolduc, pour l'arrestation de novembre 2002, il était question de possession de 600 grammes de cocaïne.

Le recherché Éric Jacques aurait à se reprocher la possession d'une substance contrôlée dans le but d'en faire le trafic, complot pour entrave à la justice et participation à un groupe criminel organisé.

## De la pluie pour clore l'année

René-Charles Quirion  
rquirion@latribune.qc.ca

SHERBROOKE

La dernière journée de 2002 devrait se dérouler au-dessus du point de congélation et laisser sur la région des précipitations sous forme de pluie...

Selon Environnement Canada, la fine neige de cette nuit devrait se transformer en pluie cet avant-midi. Au total, ce sont quelques trois centimètres de neige qui devraient être tombés sur la région avant que les précipitations ne se transforment en pluie.

«En matinée le mercure devrait passer au-des-

sus de zéro. Il y a même risque de pluie verglaçante vers 6 h», prévoyait hier le météorologue à Environnement Canada, Marcel Savard.

Le mercure devrait atteindre 5 degrés Celsius lors de ce 365<sup>e</sup> jour de l'année. Le temps de faire fondre quelques patinoires et causer une certaine frousse aux skieurs craignant de voir les pistes perdre leur couvert de neige.

Le mercure devrait retourner sous la barre du zéro en soirée. Le minimum prévu pour la passage à l'an 2003 est de -7 degrés Celsius.

«Il devrait même y avoir quelques flocons de neige. Une chose est certaine, le temps va demeurer nuageux. C'est une dépression provenant des Grands Lacs qui nous amène ce temps plus doux», indique Marcel Savard.

## DES MANTEAUX

...chaudement recommandés

Lainages chics  
Luhta légers  
Peau d'agneau retourné  
et fourrures naturelles

**JA. Robert**  
Fourrure  
... et manteaux  
1084, RUE KING OUEST, SHERBROOKE 562-4006

# Un fromager se porte à la défense des consommateurs

Evelyne Leblanc  
eleblanc@la Tribune.qc.ca  
SHERBROOKE

**L**e directeur et fromager de la Fromagerie du coin à Sherbrooke, Denis Lacharité, constate avec désagrément que l'industrie laitière et du fromage frais ne respectent pas les lois et règlements les régissant.

«La loi dit clairement que le fromage fabriqué avant minuit doit être daté de cette date et non de la journée suivante ou de celle de sa livraison. En Estrie, seul un marché d'alimentation respecte ce principe, le IGA de Valcourt. Tous les autres ont dans leurs présentoirs du fromage frais de un, deux ou trois jours», explique M. Lacharité se disant le seul dans la région à offrir du vrai fromage frais.

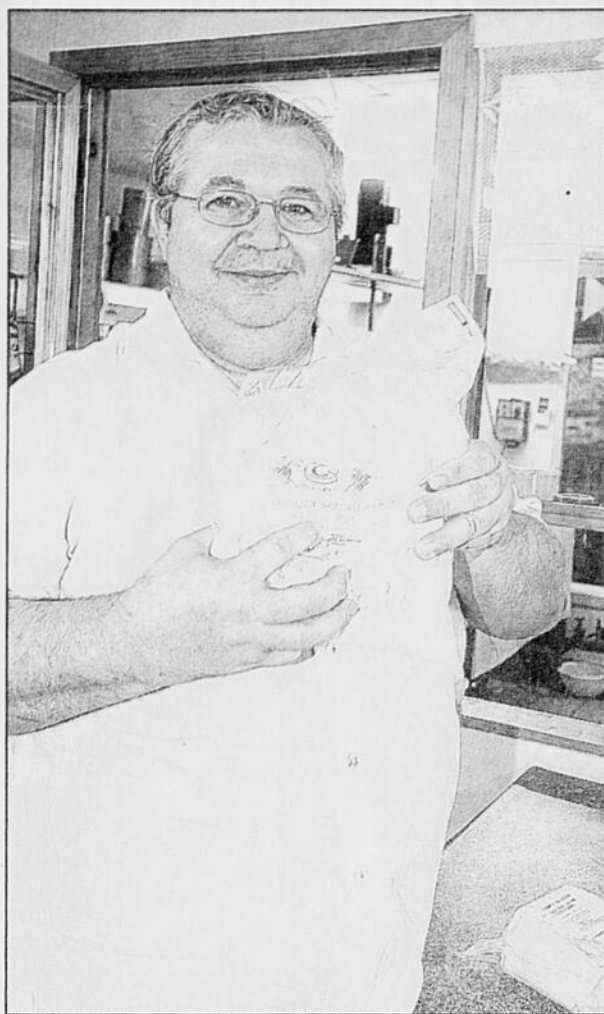
Avec en tête le Conseil de l'industrie laitière du Québec, l'industrie du fromage frais tente d'assouplir la réglementation en vigueur.

«Nous souhaiterions obtenir l'apposition d'une date plus équitable pour tous. Le Québec possède présentement une réglementation unique, car il permet au cheddar frais de demeurer sur le comptoir d'un commerce avant sa réfrigération jusqu'à 24 heures après sa fabrication», explique le président directeur général du Conseil, Claude Lambert, souhaitant un assouplissement pouvant aller jusqu'à 60 heures.

Cette modification demandée au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) consisterait à permettre aux fabricants de fromage frais d'apposer sur leur sac la date de mise sous réfrigération plutôt que celle de la journée de fabrication.

«Présentement, la réglementation exige que le fromager qui termine son fromage à minuit moins une minute appose la date de cette journée. Ce procédé est discriminatoire, car ce fromager peut laisser son fromage sur le comptoir moins longtemps que celui qui termine à minuit et une», explique M. Lambert.

Selon M. Lacharité, c'est le consommateur en



*Inacom, Claude Poulin*  
Le fromager Denis Lacharité ne peut concevoir le changement de réglementation envisagé dans le domaine du fromage frais, car cela irait, selon lui, contre l'intérêt du consommateur qui ne connaîtrait plus la date de fabrication, mais plutôt celle de réfrigération.

bout de ligne qui est berné. «C'est une autre manière de jouer avec les mots pour déjouer le consommateur qui n'est pas au courant du fonctionnement de l'industrie», précise M. Lacharité.

A la lecture d'un document qu'il a reçu, le fromager estime que ce changement à la réglementation du fromage frais est imminent et passera, sans aucun doute, dans le silence.

D'après le Conseil, le marché du fromage frais a tellement pris d'ampleur au cours des dix dernières années que certaines entreprises ont de fort volume à livrer dans un temps limité. «Avant que l'on change la réglementation, le MAPAQ souhaite faire des tests sur les risques pour la santé et les pathogènes», souligne M. Lambert en discussion avec le MAPAQ sur le sujet depuis le 1er novembre dernier.

## Un écart coûteux

Depuis sept ans, le fromager constate que les transporteurs de lait ne lui livrent pas toujours le nombre de litres commandés, mais lui réclament la totalité.

«Par mois, cela peut représenter un manque à gagner de 600 litres de lait sur 15 000 litres, soit une perte de 5000 à 6000 \$ par année. Personne ne veut payer pour ce lait non reçu alors les menaces de la compagnie de transport, qui me dit qu'elle coupera mon lait si je ne paie pas ces 600 litres, sont illégitimes. Un inspecteur du MAPAQ a même constaté que dans l'une des livraisons de lait reçues, il manquait 32 litres», rappelle M. Lacharité qui a remarqué que depuis la visite de l'inspecteur qui a émis ce constat d'infraction au transporteur, il accuse un manque d'à peine 10 litres et ce, pour les 15 derniers jours.

Selon le directeur de la gestion du lait à la Fédération des producteurs laitiers du Québec, Claude Grenon, il est presque improbable que M. Lacharité ait pu se faire confirmer par un inspecteur ce manque à gagner.

«La seule mesure de vérification reconnue est celle du compteur calibré et ce fromager n'en a pas. Alors comment aurait-on pu émettre une contra-

vention. S'il n'a pas de compteur, il doit se fier au transporteur qui a suivi une formation pour prendre la mesure du lait et sa qualité», insiste M. Grenon estimant que 90 pour cent des fromagers détiennent un tel compteur.

Ce fameux compteur demanderait un investissement de 125 000 \$, d'après M. Lacharité. «Aucun petit fromager ne peut se permettre de s'acheter un tel compteur. Je fonctionne sur le même principe que les producteurs laitiers avec un réservoir à lait calibré et un sésraphin. L'inspecteur s'est référé à cette règle pour émettre la contravention», rappelle-t-il.

Devant ces constats, le fromager s'est plaint au ministre de l'Agriculture, Maxime Arseneault. «Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) m'a appelé pour me dire qu'il ne savait pas par où commencer. Les fonctionnaires peuvent bien ne pas le savoir, il n'y a qu'un seul inspecteur pour voir à l'inspection des chargements de lait, des boucheries, des boulangeries, de la SPA, des troubles de cultivateurs, des restaurants... Ce gars-là est débordé, il est donc normal que tout le monde fasse ce à sa guise», avance M. Lacharité.

## Un entraîneur démis poursuit un parent

Pierre Saint-Jacques  
SHERBROOKE

**U**n ex-entraîneur du club pee-weet B de l'Association du hockey mineur d'East Angus réclame 75 000 \$ à la mère d'un joueur de hockey qui aurait répandu des faussetés à son sujet et sali sa réputation au point qu'il a été démis de ses fonctions d'entraîneur pour l'année 2002-2003.

Rock Côté, de Bury, qui avait du fil à retordre avec un de ses joueurs fort indiscipliné a dû non seulement l'expulser en février 2002 mais carrément le suspendre pour son comportement et ses absences sans raison aux séances d'entraînement.

C'est à ce moment que la mère du jeune hockeyeur aurait voulu se venger des faits et gestes de l'entraîneur en répandant à travers la communauté sportive ainsi qu'auprès de plusieurs personnes de la ville d'East Angus que c'était à cause de M. Côté que son fils avait voulu se suicider au cours de l'année 2001-2002.

La mère du hockeyeur en aurait rajouté en mentionnant que le demandeur avait un casier judiciaire et n'avait aucunement le droit de diriger une équipe de hockey pour les trois prochaines années.

Elle aurait fait en sorte que les faussetés se rendent aux oreilles de l'exécutif de l'Association du hockey mineur d'East Angus si bien que le demandeur est démis de ses fonctions pour l'année 2002-2003.

M. Côté, représenté par l'avocat Jean-Claude Boutin, indique que les faits et gestes ont porté atteinte à son intégrité, à son honnêteté, à ses compétences et lui ont causé un tort irréparable dans la communauté sportive d'East Angus, des environs de même qu'auprès de la population en général.

Le demandeur soutient que la défenderesse est entièrement responsable des dommages subis par l'entraîneur, qu'elle a agi de mauvaise foi, par vengeance et par malice, a tenté par tous les moyens de défendre son fils et a utilisé des méthodes peu orthodoxes en s'en prenant au demandeur lui-même.

On lit dans la déclaration: «Elle savait qu'en répandant de telles faussetés, des dommages seraient causés au demandeur et qu'il serait ainsi expulsé comme entraîneur de l'équipe pee-weet B de l'Association du hockey mineur d'East Angus.»

La somme de 75 000 \$ réclamée se répartit ainsi: dommages moraux et atteinte à l'intégrité (25 000 \$), troubles et inconvénients de toutes sortes (25 000 \$), dommages pour atteinte à la réputation (15 000 \$), honoraires dus au procureur (10 000 \$).

## Les offices du jour de l'An

La Tribune  
SHERBROOKE

**L**es paroissiens et paroissiennes qui désirent participer aux célébrations du jour de l'An dans la paroisse de la Cathédrale Saint-Michel sont priés de noter qu'un office religieux a lieu ce soir, le 31 décembre, à compter de 17 h. Demain, soit le premier janvier 2003, la célébration aura lieu à compter de 10 h. Les deux célébrations seront célébrées par Monseigneur André Gaumond.

# Couche-Tard



# On descend pour les fêtes.



CAISSE DE 24 BIÈRES  
TOUTES LES MARQUES RÉGULIÈRES

# 2002\$

+ taxes + dépôt

PRIX MINIMUM PERMIS PAR LA LOI



OFFRE VALABLE JUSQU'AU 5 JANVIER 2003

# Plus de 1000 signatures déjà

Les opposants à l'appellation les «Vallons-du-Lac» amassent des appuis

Denis Dufresne

SHERBROOKE

Les opposants à la désignation des «Vallons-du-Lac», pour l'arrondissement 5, gagnent des appuis: plus de 1000 personnes ont signé depuis peu avant Noël la pétition destinée à l'Assemblée nationale afin que celle-ci rétablisse le nom de Rock Forest Deauville/Saint-Élie-d'Orford.

«Nous avons déjà plus de 1000 signatures, des gens des trois municipalités et même d'ex-maires (dont Georges Émond, ancien maire de Deauville) et d'ex-conseillers municipaux», affirme Bertrand Delisle, maire de Rock Forest de 1991 à 1999.

Selon le groupe de citoyens, le nom de «Vallons-du-Lac» n'a aucun lien avec le secteur qu'il désigne et a été retenu de façon arbitraire par le Conseil d'arrondissement, à la suite d'un con-

cours auprès des citoyens, mais sans véritable consultation publique, comme ce fut le cas dans l'Est de Sherbrooke et à Fleurimont.

Le nom a par la suite reçu l'aval du Comité de toponymie de la Ville de Sherbrooke, puis du conseil municipal, au début du mois.

Mais, à l'exception du président de l'arrondissement, Serge Forest, qui souhaitait une consultation, les autres représentants des secteurs de Rock Fo-

rest, Saint-Élie-d'Orford et Deauville, soit Bernard Sevigny, Julien Lachance et Diane Delisle, approuvent le nom «Vallons-du-Lac».

Les instigateurs de la pétition veulent recueillir 1800 noms d'ici le mi-janvier, soit l'équivalent de 10 pour cent du nombre d'électeurs des trois anciennes municipalités, et se disent confiants d'y parvenir.

«On a des gens qui sont partis avec plusieurs feuilles pour faire signer les citoyens; on espère ainsi faire fléchir la

Commission de toponymie du Québec», dit à ce propos M. Delisle.

Le député d'Orford, Robert Benoit, qui appuie les opposants, a déjà saisi de leurs doléances le ministre des Affaires municipales, André Boisclair, et son homologue de la Culture, Diane Lemieux, de qui relève la Commission de toponymie.

Selon lui, la Commission de toponymie du Québec pourrait refuser le nom retenu et permettre aux citoyens de faire leur choix.

# Internet contribue à une grande victoire sur la paralysie

Evelyne Leblanc

eleblanc@latribune.qc.ca

SHERBROOKE

Internet, quel beau moyen de communiquer avec ses proches! Dans la vie de Germain Dostie, internet signifie beaucoup plus qu'un moyen, c'est la seule façon par laquelle il puisse discuter avec sa famille et ses amis.

L'ordinateur se révèle un instrument indispensable pour l'homme de 78 ans qui est affligé d'une paralysie des membres supérieurs et n'a plus l'usage de la parole. Grâce à sa persévérance et à la débrouillardise de plusieurs de ses proches, M. Dostie utilise l'informatique comme moyen de communication depuis 16 ans.

«Après son accident cérébro-vasculaire, il a été 12 semaines dans le coma. Lorsqu'il a repris conscience, il ne pouvait plus parler, ni utiliser ses mains et avait de la difficulté à avaler. Nous craignons même à l'époque qu'il ne nous reconnaisse plus», raconte sa fille, Céline Dostie, caressant le bras de son père qui s'attriste à chaque fois que l'on raconte cette histoire.

L'orthophoniste qui le suivait à l'époque avait montré à M. Dostie à se servir d'une machine à écrire spécialisée pour s'exprimer.

«L'un de nos beaux-frères a proposé alors d'apprendre à mon père à se servir d'un ordinateur. L'initiation a demandé



Imacom, Eric Ponton  
Germain Dostie souffre peut-être d'une paralysie qui touche ses membres supérieurs, mais rien ne l'empêche de naviguer sur internet et de garder contact avec ses proches, comme avec sa fille, Céline Dostie.

beaucoup de persévérance de la part de mon père. Il a aussi fallu trouver des moyens pour adapter le clavier à ses besoins», explique Mme Dostie.

D'abord, les mains crispées de M. Dostie l'empêchaient d'utiliser le clavier et la souris conventionnels de l'ordinateur. L'un des membres de la famille a patenté une pédale afin de remplacer le clic de la souris, un autre a sculpté un bout de bois pour y installer un crayon et

un autre a forgé un étui pour y déposer le crayon afin qu'il soit plus accessible.

«À l'aide du crayon, il parvient à frapper sur les touches une à la fois pour écrire ce qu'il souhaite nous dire. Il nous envoie ainsi des courriels, navigue sur internet, écoute sa musique, passe le temps en jouant à des jeux ou lit les messages qu'il a reçus», explique la fille de M. Dostie alors qu'il inscrit à l'écran qu'il utilise son ordinateur «pour communi-

quer, aussi pour voyager sur internet et gérer ses affaires».

Tout sourire, M. Dostie indique un courriel qu'il a reçu de son frère qui demeure en Afrique et une photo des enfants de son fils qui réside en Allemagne.

«Internet lui permet de garder contact avec toute sa parenté, ses amis, ses enfants et ses petits-enfants où qu'ils soient», souligne Mme Dostie qui constate que son père est aujourd'hui plus habile qu'elle pour naviguer sur le Web.

Durant les premières années de son accident cérébro-vasculaire, M. Dostie est demeuré à la maison avec son épouse. Le couple s'est finalement installé à la Résidence de l'Estrie lorsque Mme Dostie a perdu son autonomie.

«Lorsque mes parents ont emménagé à la Résidence de l'Estrie, nous avons amené l'ordinateur et effectué les branchements pour que mon père puisse toujours utiliser internet. Quand la Résidence déménagera au Centre Saint-Vincent-de-Paul, nous espérons bien qu'il puisse à nouveau brancher son ordinateur sur internet», affirme-t-elle, soulignant que sa mère est décédée en février 2001.

Selon Céline Dostie, l'informatique a permis à son père de gagner une grande victoire sur sa paralysie. «L'ordinateur le tient occupé, estime-t-elle. Sans ça, il perdrait sa grande motivation et nous ne pourrions pas le comprendre. Il a ainsi l'indépendance et la liberté intellectuelle qu'une personne âgée peut rechercher. Ça lui crée un centre d'intérêt et facilite son intégration avec le monde extérieur.»

## De la visite indésirable à Montjoye

René-Charles Quirion

rquirion@latribune.qc.ca

SHERBROOKE

La station récréotouristique Montjoye a reçu de la visite dont elle se serait bien passée cette fin de semaine.

Des malfaiteurs ont visité la salle réservée à l'entreposage des nouveaux manteaux de ski des moniteurs de la station dans la nuit de samedi à dimanche. Une dizaine de manteaux et de pantalons de ski de marque *Avalanche* aux couleurs Bleu Blanc/Noir et identifiées aux couleurs de Montjoye ont été dérobés. Le vol s'élevait à plus de 4500 \$.

Le directeur du marketing à Montjoye, Martin Bergeron, déplore l'incident.

«Le seule conséquence que ce vol aura, c'est qu'il empêchera une dizaine de moniteurs d'avoir leur nouvel uniforme. Il n'y a rien d'affecté au niveau de l'école de ski. Il nous restait seulement à distribuer les manteaux. C'est dommage et désolant. Les moniteurs attendaient leurs manteaux depuis plusieurs semaines», explique M. Bergeron.

(gros)  
**Méchant**

(gros)  
**party!**



Les faits saillants de l'actualité 2002 selon Jean-René Dufort... ça va exploser!

Infoman 2002  
**ce soir 21 h**

en rediffusion le jour de l'An 19h30



Cherchez-les pas. Toutes vos vedettes sont au plus gros party de l'année.

Une chance qu'on s'a  
**ce soir 22 h 30**

en rediffusion le jour de l'An 20h30



50 ans

Ici Radio-Canada

Estrie

Réalisation: Pierre Séguin

197873

# Une année juridique singulière

Les affaires Rousseau, Côté et Larochelle ont largement retenu l'attention

Pierre Saint-Jacques

SHERBROOKE

Trois affaires singulières qui ont entraîné autant de procès devant juge et jury ont amené les gens de la région et même de partout au Québec à tourner leur regard vers le palais de justice de Sherbrooke au cours de l'année 2002.

Les observateurs familiers de la scène judiciaire auront deviné que le préambule fait référence aux affaires Steve Rousseau, Pierre Larochelle et Renald Côté.

Deux des trois dossiers ne sont pas encore fermés, à savoir celui de Larochelle et celui de Côté.

On ne s'étendra pas trop sur l'affaire Renald Côté car le procès rouvrira le lundi 6 janvier 2003.

Le juge Paul-Marcel Bellavance, de la Cour supérieure, qui le préside avait accordé une pause du temps des Fêtes aux quatre femmes et huit hommes du jury afin de ne pas leur imposer une pression indue.

La décision du Tribunal a été accueillie autant par son côté humain que logique et pratique.

Renald Côté, âgé de 51 ans, de Magog, fait face à 18 chefs d'accusation à caractère sexuel dont 15 aux dépens de sa fille Isabelle, décédée à l'âge de 22 ans des conséquences d'un cancer des ovaires.

Trois autres chefs concernent deux autres victimes.

Plus d'une trentaine de témoins ont été entendus depuis le début du procès.

Le criminaliste Pierre Gagnon, de Chicoutimi, a complété la présentation de sa preuve juste avant le congé des Fêtes. La procureure Hélène Fabi qui agit pour la Couronne a entamé une contre-preuve qu'elle complètera dès la reprise des travaux, le lundi 6 janvier 2003.

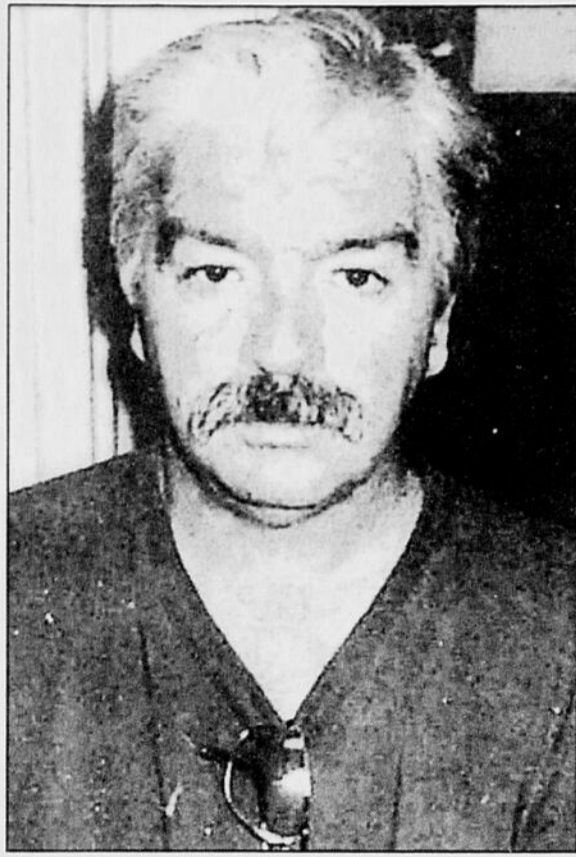
Suivront les plaidoiries, aussi est-il permis de croire que le jury, après les directives du juge Bellavance, sera en mesure de procéder aux délibérations les mercredi ou jeudi 8 ou 9 janvier.

## L'affaire Larochelle

Un dossier qui n'a laissé personne indifférent devant le jury, après les directives du juge Bellavance, sera en mesure de procéder aux délibérations les mercredi ou jeudi 8 ou 9 janvier.



Pierre Larochelle



Renald Côté



Paulin Bolduc

L'homme, âgé de 38 ans, de la région de Magog, était accusé d'avoir causé la mort de son épouse Céline Carrière, âgée de 35 ans, le 12 octobre 2000, à Omerville, commettant ainsi un meurtre au premier degré.

Le procès s'était ouvert le lundi 7 octobre devant le juge Paul-Marcel Bellavance de la Cour supérieure et s'était conclu sur un verdict d'homicide involontaire coupable *manslaughter*, le vendredi 1er novembre, rendu par un jury de sept hommes et quatre femmes.

Onze jurés, on le rappelle, parce qu'un membre avait été écarté pour éviter tout risque de contamination du jury. Des proches avaient assisté à des points de droit hors la présence du jury.

Le verdict avait été rendu après un délibéré de deux jours et demi.

Les jurés auront donc écarté le verdict de non criminellement responsable pour cause de troubles mentaux et les verdicts plus lourds de meurtre au premier degré et de meurtre au second degré.

Le *manslaughter* rejoint tant la preuve soumise par la Couronne, re-

présentée par Me André Campagna que celle amenée par la défense, assumée par le criminaliste Jean-Pierre Rancourt.

Dans l'homicide involontaire coupable, on retrouve le grand désarroi de l'accusé, sa grande souffrance développée dans une situation insoutenable de quasi «ménage à trois» et aussi des éléments de dépression coupable qui l'ont amené à poser un geste irréparable.

Le verdict soutient également la thèse de la poursuite qui affirme que l'accusé était peut-être en situation intenable mais pas au point d'ignorer la portée et les conséquences de l'acte de tuer.

Les représentations sur sentence devraient être entendues par le juge Bellavance le lundi 3 février 2003.

Il ne fait aucun doute que la défense demandera une peine à purger dans la collectivité alors que la Couronne n'a pas caché son intention de réclamer une peine d'emprisonnement.

Pierre Larochelle est en liberté depuis plus de deux ans avec, à l'issue du verdict, des conditions grandement al-

légées.

## Acquitté en 45 minutes

Après 45 minutes de délibérations, un jury de cinq femmes et sept hommes devait acquitter Steve Rousseau, alors âgé de 22 ans, des accusations de conduite dangereuse et de conduite avec les facultés affaiblies ayant causé la mort de cinq personnes, le 10 juin 2001, à Lingwick.

Le simple énoncé des accusations démontre là aussi à quel point ce dossier est singulier.

Ce verdict a été rendu le jeudi 27 juin 2002.

Rousseau se trouvait au volant d'une voiture qui a plongé dans une ancienne carrière inondée.

L'acte d'accusation principal englobait cinq chefs de conduite dangereuse et cinq de capacité de conduite affaiblie ayant causé la mort de Steeve Gravel, Sébastien Poulin, Carl Benoit, Marie-France Morin et Patricia Strauss, âgés de 15 à 18 ans.

Quelques jours après le verdict, la Couronne, représentée par Me Pierre Proulx, a déclaré qu'elle n'en appellerait pas du verdict rendu. Ce qui a été accueilli avec joie par l'avocate de la défense, Me Anik Viau, son client et la mère de ce dernier.

## Alcool et accident mortel

Une des affaires qui a retenu l'attention au cours de la dernière année est le dossier de Yannick Lallier, âgé de 24 ans.

Il avait été accusé et trouvé coupable de conduite d'un véhicule automobile avec un taux d'alcool supérieur à la limite légale, de conduite dangereuse ayant causé la mort de Valérie Cayer, de conduite ayant causé des lésions corporelles Madeleine Charland, dans la nuit du 15 décembre 1999, rue King Est, dans la courbe entre les rues St-Jean-Baptiste et Kennedy, à Sherbrooke.

La juge Danielle Côté de la Cour du Québec l'avait condamné, le 17 juillet 2002, à une peine de deux ans moins un jour de prison.

La défenseur Patrick Fréchette avait suggéré une peine avec sursis, c'est-à-dire à purger dans la collectivité alors que la procureure Stéphanie Landry avait demandé une peine d'emprisonnement ferme.

Le jeune homme aurait déjà recouvré sa liberté mais il ne pourra reprendre le volant avant trois ans.

## Autre dossier de la route

Un autre accident de la circulation qui a défrayé les manchettes a valu 42 mois d'emprisonnement à Brian French, âgé de 34 ans, le lundi 11 novembre 2002.

French avait plaidé coupable à une accusation de conduite de véhicule pendant une interdiction de la Cour (ordonnance émise en mars 2002), à trois accusations de capacité de conduite affaiblie ayant causé des lésions corporelles à ses enfants dont deux avaient été blessés gravement, enfin à une accusation de refus de fournir un échantillon d'haléine.

La procureure Stéphanie Landry avait souligné au juge Michel Côté, de la Cour du Québec, que dans le dossier de French, tous les faits étaient aggravants (récidive, alcool, conduite pendant interdiction, accident avec lésions corporelles...) sauf un, soit le fait qu'il ait décidé de plaider coupable.

L'accident s'était produit le dimanche 19 mai 2002, vers 15 h 45, à la rencontre des chemins Rivière-du-Nord et New Mexico, dans le Canton de Newport.

French a toujours été détenu depuis ce moment.

## Autres affaires judiciaires

Rappelons que la Cour d'appel a

rendu à Paulin Bolduc sa liberté, avait-on appris dans la semaine du 28 octobre 2002 mais elle devait étudier la possibilité qu'il soit en libération conditionnelle pour les 14 prochaines années.

Il fallait donc oublier le dernier jugement, rendu le 28 mai 2002, à Québec, qui envoyait Bolduc derrière les barreaux pour 14 ans. Ce jugement dans un nouveau procès que l'accusé avait lui-même réclamé avait été rendu après un plaidoyer de culpabilité de sa part.

Tant le criminaliste Michel Dusault que le procureur Paul Crépeau trouvaient la situation absurde.

On oublie la sentence de mai 2002 pour revenir en avril 1996 quand un juge avait condamné Bolduc à 20 ans de pénitencier, peine dont il a purgé la sixième ce qui le rendait éligible à une libération conditionnelle.

Bolduc, aujourd'hui âgé de 44 ans, avait été reconnu coupable en 1996 de complot, entre le printemps 1989 et le 26 avril 1991, au Québec, aux États-Unis et en Amérique du Sud, dans le but d'importer des stupéfiants.

Puisqu'il est question de Cour d'appel du Québec, dans une autre affaire, le Tribunal a majoré la peine d'emprisonnement de Richard Lemelin à 42 mois de détention, le lundi 28 octobre 2002.

Lemelin, âgé de 56 ans, président et seul actionnaire de Spécialité B-Pro de Windsor, avait été condamné à 21 mois de prison et soumis à une probation de deux ans, en mai dernier, au palais de justice de Sherbrooke.

Il avait plaidé coupable à des fraudes totalisant plus de 8 millions \$, en obtenant des garanties de prêts et des avances de fonds.

Spécialité B-Pro était une entreprise manufacturière de réservoirs sous pression et d'échangeurs de chaleur, à Windsor. Elle a fermé ses portes en 1996 à la suite du rappel des avances consenties par la banque.

## Regard sur 2003

Hormis l'issue du procès de Renald Côté et les représentations sur sentence dans le dossier Pierre Larochelle, d'autres affaires amorcées en 2002 reviendront dans l'actualité au cours des prochaines semaines, des prochains mois.

Ainsi le policier Stéphane Couture, d'Asbestos, devrait subir l'étape des représentations sur sentence en janvier 2003.

Le juge François Marchand, de la Cour du Québec, avait écarté la version du policier et l'avait trouvé coupable d'agression sexuelle à l'endroit d'une ex-collègue de travail.

La Cour a indiqué qu'elle n'avait pas cru l'accusé car la victime avait répété souvent qu'elle ne voulait pas se prêter au désir de l'accusé et ce dernier le savait.

Le criminaliste Conrad Chapdelaine a assumé la défense du policier et a déjà détecté des motifs d'appel. La procureure Joëlle Saint-Germain a mené le dossier pour le ministère public.

L'accusé, suspendu sans solde, aurait non seulement voulu voir les seins de son ex-collègue mais aussi les toucher, le 11 mars 2001, au quartier général de la Sûreté municipale d'Asbestos.

C'est un dossier qui approche du point final à moins qu'il n'y ait appel.

L'affaire Luc Baril franchira sûrement d'autres étapes en 2003. Baril, âgé de 26 ans, est cet individu accusé du délit de fuite mortel ayant causé la mort de Martine Gaudreau, âgée de 45 ans, de Sherbrooke, le vendredi 8 mars 2002, rues McManamy et Fairmount, dans l'Ouest de la ville.

Il sera évidemment question des procédures dans le dossier de Hugo Bernier, présumé meurtrier de Julie Boisvenu, dont l'enquête préliminaire devrait en principe se dérouler au cours de la dernière semaine d'avril 2003.

Bernier est détenu.



Le triste événement qui a coûté la vie à cinq adolescents, le juin 2001 à Lingwick, a connu son dénouement cette année avec l'acquiescement de Stéphane Rousseau des accusations de conduite dangereuse et de conduite avec les facultés affaiblies ayant causé la mort.

La Tribune, archives

Rétrospective 2002

# L'année débute et prend fin sur une fausse note aux urgences

François Gougeon  
SHERBROOKE

Ironiquement, l'année 2002 dans le domaine de la santé physique pour le Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CHUS) a débuté et a pris fin avec des problèmes d'engorgement aux salles d'urgence.

Dans le bilan de l'année qui prend fin, on constate que dès le début de janvier, la pression devient vite intenable aux portes d'entrée que sont les urgences de Fleurimont et de l'Hôtel-Dieu.

Le débordement de civières dans les corridors, les difficiles conditions de pratique médicale et les longues durées de séjour à l'urgence allant jusqu'à quatre jours — du jamais vu dans l'histoire de l'établissement —, ont fait éclater le presto: des urgentologues ont vivement dénoncé la situation sur la place publique.

**Le problème à la source**

À ce moment-là, la direction du CHUS, qui a elle-même déploré la situation, a soumis que le problème dans les urgences était dû à l'occupation injustifiée de patients dans les lits sur les étages. Plus particulièrement, de la part de gens en attente de transfert vers des ressources d'hébergement.

Puis la situation s'est résorbée, sauf un épisode de quelques semaines d'engorgement en juillet, pour revenir plus compliquée que jamais les dernières semaines de décembre. Cette fois, ce sont les moyens de pression des médecins spécialistes qui sont pointés du doigt: leur zèle à garder les patients à fait en sorte de créer un goulot d'étranglement aux urgences.

Le CHUS, qui a fait abondamment l'objet de l'actualité, évidemment en raison de son rôle important, a lancé au début d'automne un cri d'alarme pour un projet d'agrandissement et de modernisation de 70 millions \$ à l'Hôtel-Dieu. Les autorités ont même mis dans la balance l'avenir de l'établissement, dans ses capacités d'accroître l'enseignement, la recherche et la dispensation de soins supraspécialisés et suprarégionaux.

**Bulletin de santé**

Mais malgré ces difficultés, le CHUS obtient le 18 septembre son «bulletin de santé» du ministre François Legault qui lui donne la



À la mi-août, les responsables du parc biomédical donnaient le coup d'envoi à la mise en chantier d'un important complexe immobilier de près de 15 millions \$ (voir la représentation graphique ci-dessous). L'initiative a pour but de décongestionner l'Institut de pharmacologie de Sherbrooke (IPS) et de favoriser encore plus l'éclosion d'incubateurs industriels. Le président du conseil d'administration du CHUS, Denis Paré, le recteur Bruno-Marie Bechard, recteur de l'Université de Sherbrooke, et le doyen de la Faculté de médecine, Michel Baron, étaient fiers de ce nouveau projet.



cote «excellent» pour l'hôpital Fleurimont et «très bien» pour l'Hôtel-Dieu. Le ministre de la Santé et des services sociaux cite même en exemple l'hôpital universitaire de Sherbrooke comme l'un des plus performants au Québec.

Dans le même temps, à une vitesse record, la Faculté de médecine inaugurerait la construction d'un nouveau bâtiment au coût de quelque 5,5 millions \$, afin de prévoir à la formation de plus de médecins.

Également, le 15 août, les responsables du parc

biomédical donnaient le coup d'envoi à la mise en chantier d'un important complexe immobilier de près de 15 millions \$. Cela a pour but de décongestionner l'Institut de pharmacologie de Sherbrooke (IPS) et de favoriser encore plus l'éclosion d'incubateurs industriels.

Les services aux personnes âgées ont aussi mobilisé l'attention à plusieurs reprises durant l'année. Qu'on pense par exemple à la mise en place par la Régie régionale de l'Estrie, d'ailleurs dirigée par un

nouveau président-directeur général, Yves D'Amboise, d'un vaste exercice de réflexion sur le sort des aînés en perte d'autonomie.

Le dossier concerne spécifiquement le territoire de Sherbrooke, compte tenu d'une organisation qui va moins bien que dans certaines autres MRC. L'idée d'une fusion des services reliés aux personnes âgées, soit le CISC, l'Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke (IUGS) et l'Estriade, est même dans la balance. On devrait en connaître les suites dans les premiers mois de 2003.

À la mi-décembre, l'IUGS, qui s'était jusque-là toujours bien gardé de soulever des vagues, décide de lancer sur la place publique son projet d'agrandissement au pavillon Argyle: cela vise à transférer 144 résidents du pavillon D'Youville pour le moderniser et le rendre minimalement conforme aux normes gouvernementales. Il y a plus de 10 ans que ce projet est en élaboration mais devant la crainte des dirigeants de se faire doubler une autre fois par d'autres projets, comme celui du CHUS pour son Hôtel-Dieu, l'IUGS a décidé de lancer une vaste mobilisation. Cela va se poursuivre et même s'accroître avec la visite du ministre Legault, prévue en janvier mais à une date qui demeure toujours un gros mystère.

**Écho à Magog**

Ce cri du cœur des autorités de l'IUGS a eu son écho à Magog, où le Centre de santé, qui a également un projet d'agrandissement sur la table depuis quelque temps, a vivement tempêté. Là-aussi, on craint par l'offensive de l'IUGS de se faire doubler.

En matière de services sociaux, il ne faudrait pas oublier la situation vécue au Centre jeunesse de l'Estrie (CJE) en cours d'année. Malgré différentes innovations pour faciliter les choses aux enfants aux prises avec toutes sortes de difficultés, le CJE connaît un gros problème: alors que le nombre de signalements d'abus, violences et autres a augmenté de 18 pour cent sur trois ans, passant de 1690 à 2200 dossiers, les ressources n'ont pas suivi.

**Carrières et professions**



**SOUDEUR**

Ingercotech inc., située à Sherbrooke, est à la recherche d'un soudeur pour son usine.

La personne devra posséder ses qualifications comme soudeur haute pression, être accréditée par le Bureau canadien de soudage (C.B.W.) ou apte à obtenir ces certifications. De plus, elle devra posséder un permis de conduire, être polyvalente, avoir un bon esprit d'équipe, être ponctuelle et responsable.

Faites parvenir votre curriculum vitae à l'adresse suivante :

1100, rue Thomas-Tremblay  
Sherbrooke (Québec) J1G 5G5  
Téléphone : (819) 565-0721  
Télécopieur : (819) 563-4340



Imacom, Jocelyn Riendeau

Rayonnant, le directeur général du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke, Jean-Pierre Chicoine (à droite), avait cependant eu le succès modeste à la mi-septembre alors que Québec classait son établissement comme le meilleur centre universitaire et dans le peloton de tête des hôpitaux performants. Son adjoint Serge Trachy l'accompagne sur la photo.

**LOTO QUÉBEC**  
Tirage du 2002-12-30

**Panéo**  
Tirage du 2002-12-30

**Extra**  
Tirage du 2002-12-30

102 9388 NUMÉRO 350649

Si vous avez un problème de jeu, appelez le 1 866 505-JEUX

**LOTO QUÉBEC**  
Tirage du 2002-12-30

**Célébration 2003**  
1 Acura MDX 4x4 (ou 70 000 \$)

**Résultats**  
Tirage du: 2002-12-30 758F888

2002-12-01 193B234	2002-12-16 836D639
2002-12-02 727H326	2002-12-17 597B200
2002-12-03 217C196	2002-12-18 467A563
2002-12-04 799A377	2002-12-19 250D408
2002-12-05 940G297	2002-12-20 674A265
2002-12-06 997G867	2002-12-21 846A408
2002-12-07 589C596	2002-12-22 704G864
2002-12-08 544B547	2002-12-23 860E593
2002-12-09 893E674	2002-12-24 527D086
2002-12-10 337D584	2002-12-25 535G362
2002-12-11 979E723	2002-12-26 904A542
2002-12-12 650C031	2002-12-27 757F941
2002-12-13 801A698	2002-12-28 993G803
2002-12-14 331B684	2002-12-29 401G703
2002-12-15 133A837	

(non décomposables)

1 Acura MDX 4x4 chaque jour du 1<sup>er</sup> au 31<sup>er</sup> décembre 2002

LES 1500 PREMIERS ENFANTS AURONT LE PRIVILEGE DE SE PROCURER GRATUITEMENT LE PASSEPORT/ENFANT DES POLICIERS DE SHERBROOKE

**SALON FAMILLE PLUS**  
MATERNITÉ • PATERNITÉ • ENFANTS

Petit ou grand, la famille c'est important!

+ DE 127 EXPOSANTS ANIMATION CONTINUELLE

UNE INVITATION DE:

**Thibault**  
PONTIAC • BUICK • GMC  
SHERBROOKE • MAGOG

**SALON FAMILLE PLUS**  
DU  
31 JANVIER  
AU  
2 FÉVRIER  
2003  
CENTRE D'EXPO  
SHERBROOKE  
(ÉDIFICE CÉRAS)  
300, RUE PARC, SHERBROOKE

ZOO/FERMETTE, MAQUILLAGE  
CLOWNS, AIRES DE JEUX  
HALTE-BÉBÉ, GARDERIE  
PARADES DE MODE  
JARDIN DES ARTISANS  
CHANTEUSE  
CONFÉRENCES  
PRIX DE PRÉSENCE  
+++ DE SURPRISES...

**Une invitation pour toute la famille!**  
ENFANTS • PARENTS • GRANDS-PARENTS

Édifice C.É.R.A.S. (Centre d'expo Sherbrooke)  
**31 janv. 1-2 fév. 2003**

Partenaires: Imacom, TVR, LaTribune, UNIPRIX, énergie106.1, PTT, Collège de Drottning, 319 344515

# Arts et spectacles

## Cinéma maison

### Les durs de durs



Sonia SARFATI LA PRESSE

Faut pas se le cacher: les Fêtes en famille sont parfois (oh, l'euphémisme!) l'occasion de quelques montées d'adrénaline qu'en êtres civilisés nous apprenons à maîtriser. Un exutoire, par contre, serait- après... coup, bien sûr apprécié. Pour cela, un film mettant en vedette un nouveau dur de dur et un autre, un dur de moins en moins dur mais qui ne le sait pas encore: XXX, de Rob Cohen avec Vin Diesel et Blood Work, de et avec Clint Eastwood.

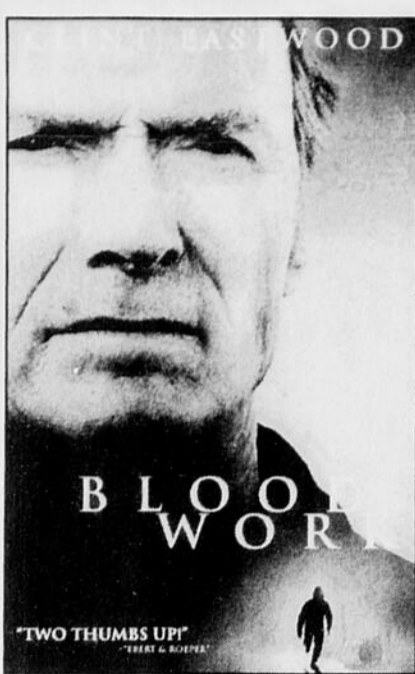
Prenant la relève de Sylvester Stallone et d'Arnold Schwarzenegger, Vin Diesel est l'actuel M. Muscle du cinéma. Cheveux en moins, tatouages en plus. Sauf que dans XXX, ce nouveau Rambo ne joue pas à l'œil pour l'œil mais à James Bond: as des sports extrêmes qui utilise son art pour ridiculiser le système (et, surtout, ceux qui font le système), Xander est- contre son gré, on l'imagine- recruté par la NSA pour infiltrer un groupe d'anarchistes à Prague.

Il y aura des poursuites, une liaison amoureuse, des trahisons, des révélations. Bref, le menu habituel du genre. Mais mené à un rythme qui fera frôler la crise d'apoplexie à quiconque ne possède plus l'endurance de la prime jeunesse. La trame sonore est assurée par la musique de James Newton Howard (mais quand on aime, peu importe l'âge, on en redemande) et les cascades (dont plusieurs mettent en scène de vrais pros des sports extrêmes que le public cible reconnaît aussitôt avec force exclamations emballées) sont hallucinantes.

Oui, Vin Diesel s'en tire toujours sans une égratignure et oui, le scénario est d'une invraisemblance à s'arracher les cheveux- mais comme le monsieur affiche un crâne rasé, ça passe. Et puis, c'est quand même moins agressant que le beau-frère...

Il y a aussi un genre de beauf dans Blood Work. Il habite le bateau voisin de celui où crèche Clint Eastwood dans son rôle d'agent FBI à la retraite forcée pour cause de crise cardiaque. Sauf que le cœur, même malade, a ses raisons. Et le sien va le pousser à reprendre du service, avec l'aide du voisin-beauf qui a la tête de Jeff Daniels- et pour cause, c'est lui... en chair, en os et dans le mauvais film: on le croirait coincé dans Dumb & Dumber.

Inspiré de l'excellent roman de Mi-



chael Connelly (ici passablement charcuté- le livre, pas le romancier), le long métrage suit donc la reprise de service de Terry McCaleb quand il apprend que le cœur battant maintenant dans sa poitrine est celui d'une jeune femme tuée par un meurtrier en série qu'il a longtemps poursuivi. L'homme est, plus que jamais, motivé à mettre la main sur le tueur. Sauf que les péripéties nombreuses et complexes du livre sont ici réduites à leur plus simple expression- rendant le tout confus et les rebondissements plus ou moins crédibles. Quant à l'amourette entre Clint Eastwood et la sœur de la victime, non seulement elle n'est pas vraisemblable, mais, aussi mal menée, elle frise le ridicule.

Bref, il serait intéressant de savoir ce que Michael Connelly pense de la dissection de son Blood Work. Il en a sûrement discuté avec les siens pendant les soupers des Fêtes.

XXX

★★★

Film d'espionnage de Rob Cohen. Avec Vin Diesel, Marton Csokas, Asia Argento, Samuel L. Jackson. Sortie: 31 déc. (VHS et DVD angl./fr.)

Blood Work

★★

Drame policier de Clint Eastwood. Avec Clint Eastwood, Jeff Daniels, Angelica Houston, Wanda de Jesus. Sortie: 31 déc. (VHS et DVD angl./fr.)

### Hey Arnold! The Movie (V.F.: Hé Arnold! Le film)

★★★

Film d'animation de Tuck Tucker. Sortie: 31 déc. (VHS et DVD angl./fr.)

Hé Arnold! Le film est un film (nooon?!), qui s'adresse aux jeunes fans de la série télévisée et uniquement à eux. Les parents s'y ennuièrent et les non-amateurs... ben, pourquoi s'intéresseraient-ils au long métrage plus qu'à la série animée? Prenant le relais des mains de Norma Rae et d'Erin Brockovich, Arnold va mettre des bâtons dans les roues d'un promoteur immobilier- Scheck, à prononcer comme le bout de papier où l'on aime (!) apposer un autographe- qui veut raser un certain quartier de la ville. Gageons qu'Arnold- et ses amis- y habitent ou y ont des intérêts. Pile ça! Et l'aventure de commencer, sans trop de surprise en fait. L'avantage, par contre, du VHS ou du DVD saute ici aux yeux: au cinéma, le film donnait l'effet d'un produit «téléboosté» pour le grand écran. Sur le petit, il est absolument à sa place.

### Pete's Meteor (V.F.: L'Appel du météore)

★★★

Drame de Joe O'Byrne. Avec Mike Myers, Brenda Fricker, Alfred Molina. Sortie: 31 déc. (VHS et DVD angl./fr.)

Mike Myers n'est pas que drôle. Et sa prestation dans Pete's Meteor, de l'Ir-



landais Joe O'Byrne, où il s'exprime avec l'accent que l'on imagine (pas) pour incarner un ex-junkie vivant à Dublin, ne s'adresse pas nécessairement aux fans d'Austin Powers. Ici, un météore s'abat sur Terre, mais pas à la manière catastrophe vue dans Deep Impact et Armageddon. La pierre est plutôt petite. Juste assez pour changer la vie des trois enfants qui habitent la maison jouxtant la cour où il est tombé. Trois orphelins élevés par leur grand-mère. Leurs parents étaient les amis de Pete (Mike Myers), qui veut aider les jeunes à sa manière. D'autant que ces derniers croient que l'objet, convoité par un scientifique, a été envoyé sur Terre par leurs parents. La réalité, dure, les ramènera... sur terre, également. Un film aussi étonnant que dépayant.

### Black Mask 2 - City of Masks (V.F.: Black Mask 2 - La Cité des masques)

★★

Drame de science-fiction de Tsui Hark. Avec Andy On, Tracy Elizabeth Lords, Tyler Mane, Jon Polito. (VHS et DVD angl./fr.)

Quand les X-Men rencontrent Godzilla. C'est ainsi que pourrait se résumer Black Mask 2 - City of Masks, suite du film mettant en vedette Jet Li dans la peau d'un homme qui, ayant subi des manipulations génétiques, ne sent pas la douleur et est ainsi capable d'exploits à peine imaginables... à part par le chorégraphe de The Matrix. Jet Li, par contre, n'est pas de cette partie.



### Like Mike (V.F.: Tout comme Mike)

★★★

Comédie familiale de John Schultz. Avec Lil' Bow Wow, Morris Chestnut, Jonathan Lipnicki. (VHS et DVD angl./fr.)

Quiconque a subi Jovanna Mann (stupide récit qui aurait pu s'intituler Tootsie joue au basket) accueillera avec crainte l'intrusion de Like Mike sous son toit. Il ne faut pas. Ce film familial est tout simplement craquant, notamment grâce au charisme fou du jeune rappeur Lil' Bow Wow (décidément, il n'y a pas d'âge pour que rap et clap aillent main dans la main!). Ici, le garçon de 15 ans se glisse dans la peau de Calvin, un orphelin amateur de basketball. Un joueur ordinaire jusqu'au jour où il chausse de vieux souliers marqués des initiales M.J.- M.J. pour Michael Jordan et non Michael Jackson. Ce n'est donc pas la moon walk que Calvin se met à exécuter, mais les paniers qu'il multiplie. Assez pour être recruté par une équipe de la NBA. Un pas vers son rêve ultime, qui est de trouver des parents.



## Où ferez-vous la fête ce soir?

Isabelle Pion  
ipion@latribune.qc.ca  
SHERBROOKE

Le copropriétaire de l'établissement, Mario Coulombe, promet aussi de belles surprises. Selon lui, la moitié des billets se sont déjà envolés.

Au Living Room, c'est Nico, de Radio Énergie, qui animera la soirée. Les billets sont vendus au coût de 15 \$, et le prix sera de 20 \$ à l'entrée du bar; les consommations seront gratuites entre 21 h et minuit.

Las de s'empiffrer de tourtière année après année? Le Café de La Fontaine, niché à North Hatley, offre un repas gastronomique sept services et, en option, une promenade en carriole. La soirée se vivra aux rythmes de la musique latine du Groupe Sierra, et le vin mousseux sera offert à minuit. Le coût de cette soirée: 49 \$, taxes et service non compris.

Les mélomanes peuvent aussi se laisser charmer par la voix de Jean-Philippe Dalpé, qui montera sur scène en compagnie de ses invités au restaurant le Saint-Malo. Pour 35 \$, le public a droit à trois consommations gratuites et un buffet froid. Le spectacle débute à dix heures.

Solitaire? Simplement pantouflard? Vous avez peur des foules? La radio de CFLX (95,5) fera vibrer la région avec son 13e party du jour de l'An. L'équipe du producteur et réalisateur Robert Legault vous convie à une programmation spéciale de 30 heures, à compter de 18 h aujourd'hui, et ce, jusqu'au 1er janvier à minuit. Et vous demeurez dans le confort de votre salon!

L'Infoman de Radio-Canada, Jean-René Dufort, présente de son côté dès 21 h sa rétrospective de l'année... question de se bidonner un peu.

## Ridley Scott et Alan Bates sont anoblis

Associated Press  
LONDRES

La reine Elizabeth II anoblit ce mardi le cinéaste Ridley Scott et le comédien Alan Bates. Ces deux nouveaux chevaliers figurent parmi la liste de Britanniques distingués par la Couronne en cette veille de Nouvel An.

Né en Grande-Bretagne, Ridley Scott, 65 ans, a réalisé «Alien», «Blade Runner», «Thelma et Louise» et «Gladiator», film récompensé par cinq Oscars dont celui du meilleur film. Il est honoré pour ses services rendus au cinéma. En tant que chevalier, il s'appellera désormais «Sir» Ridley Scott.

Alan Bates, 68 ans, a commencé par brûler les planches à Londres dans «Look Back in Anger» en 1956, avant de devenir célèbre sur grand écran. Il a joué dans «Le Message», «Hamlet» et «Dr. M», donné la réplique à Bette Midler dans «The Rose» et à Isabelle Adjani dans «Quartet». Récemment, il a tenu un rôle dans «Gosford Park».

Nicholas Winton, un agent de change ayant sauvé des centaines d'enfants juifs de Tchécoslovaquie sous l'occupation allemande, est également fait chevalier.

«UN CADEAU PARFAIT POUR LE TEMPS DES FÊTES!»  
George Perinichio, KABC-TV (Los Angeles)

«Romantique! Drôle! Amusant!»  
«Romance à Manhattan est un grand gagnant!»  
Ned Brown, RIT

«Deux fois bravo!»  
EHERF & REPPER

jennifer lopez ralph fiennes  
**romance à manhattan**

version française de maid in manhattan

PRÉSENTÉMENT À L'AFFICHE!

ROCK FOREST SHERBROOKE DRUMMONDVILLE FLEUR DE LIS GRANBY

CONSULTEZ LA CHRONIQUE CINÉMA DU JOURNAL 1080102

**LA MAISON DU CINÉMA**  
10 SALLES, Écrans COURBES, Son NUMÉRIQUE

**PINOCCHIO (V.F.) (G) ROBERTO BENIGNI**  
12h50 - 3h25 - 6h50 - 9h25.

**PARLE AVEC ELLE (13+) UN FILM DE ALMODOVAR**  
12h45 - 3h45 - 6h55 - 9h20.

**LE SEIGNEUR DES ANNEAUX LES DEUX TOURS (GDIE)**  
ELIJAH WOOD / SEAN ASTIN  
12h30 - 1h00 - 4h15  
4h30 - 8h00 - 8h15

**HARRY POTTER ET LA CHAMBRE DES SECRETS (GDIE)**  
12h35 - 3h35 - 6h35 - 9h35.

**DEUX SEMAINES D'AVIS (G) SANDRA BULLOCK**  
1h10 - 3h45 - 7h15 - 9h25.

**LES GANGS DE NEW-YORK (13+VIOL)**  
LEONARDO DICAPRIO / CAMERON DIAZ  
12h40 - 4h00 - 7h30.

**UN HOMME ET SON PÊCHE (V.O.F.) (13+)**  
12h55 - 3h40 - 6h45 - 6h50 - 9h20 - 9h35.

**ROMANCE À MANHATTAN (G) JENNIFER LOPEZ**  
1h05 - 3h30 - 7h10 - 9h30

**LES THORNBERRYS LE FILM (V.F.) (G)**  
1h15 - 3h35.

63, KING OUEST, 566-8782

Envie de vivre autre chose, après 20, 40 ou 60 veilles du jour de l'An toutes pareilles les unes aux autres? Las de «défoncer» la nouvelle année dans la dynamique atmosphère de son salon? Voici quelques suggestions de sorties utiles pour chasser l'ennui ce 31 décembre.

Ceux qui aimeraient déjà mettre de l'avant leurs résolutions avant minuit et qui voudraient accomplir de bonnes actions peuvent toujours se tourner vers Opération Nez rouge. Une façon agréable de rendre service à la société, tout en rencontrant beaucoup de gens! À noter qu'il faut d'abord se procurer un formulaire. Pour plus d'informations: la ligne Info-bénévoles, au 821-4444.

Ceux qui rêvent d'une fête bien arrosée peuvent évidemment se tourner vers les bars, qui offrent des programmations variées pour commémorer la nouvelle année. Parmi eux:

Le Café du Palais offre des prix de présence, du «punch gratuit aux 200 premiers arrivés» sous forme de «7 à 10... sans fond», à compter de 19 h.

Au Bar Café Le Mondial, dans l'arrondissement de Fleurimont, on offre le repas chaud à partir de minuit trente et des prix de présence. Le coût d'entrée est de 12 \$, ce qui inclut le repas.

Au Loubards, on sert le champagne à minuit, le buffet entre 1 h et 2 h pour 20 \$.

**Thornberrys LE FILM**

«Un des meilleurs films de l'année.»  
Good Morning America - Joel Siegel

leonardo dicaprio tom hanks

«★★★★ Un film superbe.»  
Première Magazine - Glenn Kenny

«Le meilleur film possible juste au bon moment pour le temps des fêtes.»  
Time Magazine - Richard Schickel

arrête-moi si tu peux

version française de catch me if you can

L'histoire vraie d'une fausse identité.

AMBLIN INCENDIO www.dreamworks.com/catchthem DREAMWORKS PICTURES

PRÉSENTÉMENT À L'AFFICHE!

ROCK FOREST FLEUR DE LIS GRANBY VICTORIAVILLE

CONSULTEZ LA CHRONIQUE CINÉMA DU JOURNAL LAISSEZ-PASSER REFUSEZ

**STAR TREK NEMESIS**

Version Française

StarTrek.com

À L'AFFICHE! CONSULTEZ LES GUIDES HORAIRES DES CINÉMAS

**Cinéma 9**

4204, boul. Bertrand-Fabi  
821-9999

www.galaxycinemas.com

27 DÉCEMBRE AU 2 JANVIER 2003

LE SEIGNEUR DES ANNEAUX : LES DEUX TOURS (G + déconseillé aux jeunes enfants)  
Tous les jours SAUF mardi:  
11 h 30, 13 h, 15 h 30, 17 h, 19 h 30, 21 h  
Mardi 31 déc.: 11 h 30, 13 h, 15 h 30, 17 h

UN HOMME ET SON PÊCHE (13 ans)  
Tous les jours SAUF mardi:  
12 h 35, 15 h 35, 18 h 35, 21 h 45  
Mardi 31 déc.: 12 h 35, 15 h 35, 18 h 35

HARRY POTTER ET LA CHAMBRE DES SECRETS (G + déconseillé aux jeunes enfants)  
Tous les jours: 11 h 30, 15 h, 18 h 30

STAR TREK : NEMESIS (VO) (G)  
Tous les jours SAUF mardi:  
11 h 20, 16 h 05, 18 h 50, 21 h 50  
Mardi 31 déc.: 11 h 20, 16 h 05, 18 h 50

SUR LES TRACES DU PÈRE NOËL 2 (G)  
Tous les jours: 11 h 30, 13 h 45

MEURS UN AUTRE JOUR (13 ans)  
Tous les jours SAUF mardi: 21 h 40

THE LORD OF THE RINGS : THE TWO TOWERS (G + déconseillé aux jeunes enfants)  
Tous les jours SAUF mardi: 12 h, 16 h, 20 h  
Mardi 31 déc.: 12 h, 16 h

LES GANGS DE NEW YORK (13 ans + violence)  
Tous les jours SAUF mardi: 12 h 15, 16 h 15, 20 h 15  
Mardi 31 déc.: 12 h 15, 16 h 15

ARRÊTE-MOI SI TU PEUX (G)  
Tous les jours SAUF mardi:  
12 h 25, 15 h 25, 18 h 25, 21 h 45  
Mardi 31 déc.: 12 h 25, 15 h 25, 18 h 25

ROMANCE À MANHATTAN (G)  
Tous les jours SAUF mardi:  
13 h 45, 16 h, 18 h 45, 21 h 35  
Mardi 31 déc.: 13 h 45, 16 h, 18 h 45

# On finit les Fêtes au cinéma

Isabelle Pion  
 ipion@la Tribune.qc.ca  
 SHERBROOKE

Le déficit de sommeil et l'envie de relaxer après une dizaine de parties d'affilée se font sentir? Pas de doute: le cinéma demeure l'activité de prédilection pendant le temps des Fêtes.

C'est du moins ce qu'on peut en déduire quand on sait que le Cinéma 9, par exemple, a vu défiler 10 000 personnes dans ses salles, de vendredi à dimanche dernier. En somme: le double de clientèle qu'un week-end ordinaire. Sans dévoiler de chiffres, le propriétaire de la Maison du cinéma Jacques Foisy décrit la brochette de grands titres à l'affiche comme un grand cru et s'attend à un record d'achalandage.

Ce qui attire les cinéphiles? Par ordre de popularité: *Le Seigneur des anneaux: les Deux Tours*, *Seraphin: un homme et son péché*, *Arrête-moi si tu peux*, *Harry Potter: la chambre des secrets* et *Romance à Manhattan*, selon la directrice générale du Cinéma 9, Louise Trottier.

*Seraphin*, le film de Charles Binamé, demeure une belle surprise. En salle depuis le mois de novembre, il suscite encore le même engouement. «C'est un phénomène qui dépasse toutes les attentes, fait valoir Jacques Foisy. Le film attire les publics de tous âges. C'est très rare qu'un film va créer un intérêt pour tous les publics. C'est bien intéressant de voir qu'un film québécois est capable de rivaliser avec les grosses productions.»

### Cinq millions de dollars

Selon lui, on estimait que *Seraphin* engendrerait des recettes de deux ou trois millions de dollars: il a déjà atteint les cinq millions, et M. Foisy croit qu'il franchira sans doute les six millions \$. «Il risque de dépasser les *Boys*. C'est incroyable!» À la Maison du cinéma, cette histoire d'amour se classe deuxième dans le cœur des gens après *Le Seigneur des Anneaux*, ces deux productions étant les deux les plus populaires.

Au box-office américain, la toute nouvelle oeuvre de Steven Spielberg,



Le cinéma demeure l'activité de prédilection pendant le temps des Fêtes, à en juger par l'achalandage record à la Maison du cinéma et au Cinéma 9. Ci-dessus, Serge Maurice et Brigitte Graff s'en vont voir *Le Seigneur des anneaux*.

*Arrête-moi si tu peux*, n'a d'ailleurs pas réussi à déloger *Le Seigneur des anneaux* de sa première place, celui-ci récoltant 48,9 millions \$ de recettes. Le deuxième volet de la trilogie de Tolkien pourrait d'ailleurs faire mieux que *La Communauté de l'anneau*, la première partie diffusée l'an dernier.

«Si on regarde avec l'année dernière, ça dépasse ce qu'on avait comme attente. C'est plus que bien», souligne Mme Trottier à propos de cette fresque fantastique. Une autre belle surprise, selon elle: *Romance à Manhattan*, mettant en vedette la chanteuse Jennifer Lopez. «On le déplace de salle parce qu'il attire plus de gens que ce qu'on pensait», indique-t-elle.

### Les déceptions

Les déceptions? *Les gangs de New*

*York* n'a pas touché le cœur des cinéphiles comme on l'avait espéré. Les gens se concentrent peut-être davantage sur les films de Noël, avance Mme Trottier. «Il a été lent à partir, mais là c'est parti», fait valoir de son côté M. Foisy.

Même scénario pour *Arrête-moi si tu peux*. «Il faut laisser le temps aux gens», croit Mme Trottier, ajoutant que ceux-ci donnent priorité aux grands titres d'abord.

### Pinocchio

Récoltant 1,1 million \$ dans 1195 cinémas au box-office nord-américain, le *Pinocchio* de Roberto Benigni n'a pas offert les résultats escomptés. Ce qui s'explique, selon Miramax, par la version sous-titrée. Présenté en version française à la Maison du cinéma, *Pinocchio* se tire très bien d'affaire en dépit

des critiques mitigées, selon M. Foisy, mais pas autant que ce qu'on avait espéré.

Au box-office nord-américain, *Deux semaines d'avis*, avec Sandra Bullock et Hugh Grant, glisse à la troisième place cette semaine, devant *Romance à Manhattan*, qui précède *Les gangs de New York*. *Harry Potter et la Chambre des secrets* se retrouvent huitième, avec 6,5 millions de recettes.

C'est d'ailleurs ce qu'avait choisi de voir la famille de Pierre Tremblay, hier. «On a consacré une journée pour le cinéma avec les enfants. Et on était venu hier soir pour voir *Seraphin*», souligne M. Tremblay, qui était accompagné de ses deux fils et de sa conjointe. Se promettant de participer à une autre activité que d'aller au cinéma, le couple souligne néanmoins qu'il aimerait bien voir *Le Seigneur des anneaux*!

La petite Rebeka Samson, de son côté, a eu la chance de voir deux fois cette semaine le sorcier Harry Potter. La fillette a expliqué à son père qu'elle vincerait sans doute sa peur du serpent en revoyant le film de nouveau! «Ça fait trois ans que j'ai congé pendant les Fêtes, et je vois environ quatre à cinq films au cinéma pendant cette période», explique son papa, Mario Samson. La prochaine fois, il ira voir *Romance à Manhattan*, et ensuite *Seraphin*...

Bonne et heureuse  
 année à toute notre  
 clientèle!

Auberge du  
 petit  
 sabot



10, rue Cochrane, Compton, (819) 835-9090  
 Johanne et Roger Leroux

## Andy Serkis défend son interprétation de Gollum dans «Les Deux Tours»

Associated Press  
 LOS ANGELES

Si un acteur dont le visage est rendu méconnaissable par le maquillage peut être finaliste aux Oscars, pourquoi pas celui dont l'apparence est modifiée par les techniques numériques? C'est l'argument d'Andy Serkis, auteur d'un travail remarqué sur le personnage de Gollum dans «Le Seigneur des anneaux: les Deux Tours».

Contrairement à d'autres créatures créées numériquement comme Yoda dans «La Guerre des étoiles: l'Attaque des clones» ou Dobby, l'elfe de maison dans «Harry Potter et la Chambre des secrets», le personnage de Gollum requiert vraiment une prestation physique de l'acteur qui lui prête sa voix.

New Line Cinema, qui cherche à mettre en avant la performance d'Andy Serkis en cette saison des prix à Hollywood, assure que chaque sourire mauvais, chaque mouvement de Gollum a été initié par l'acteur avant d'être recréé numériquement. Andy Serkis a joué chaque scène avec ses compagnons Hobbit, vêtu d'une combinaison qui enregistrait les contractions musculaires pour que chaque expression et chaque geste soit ensuite recréé numériquement.

«Je crois que quoi qu'on en pense, il faut juger cela comme une performance» d'acteur, a-t-il souligné en ajoutant que son vrai visage apparaîtra à

l'écran lors d'un flash-back dans le dernier volet de la trilogie qui sortira l'an prochain.

«C'est comme appliquer du maquillage après coup. Seulement ce n'est pas un masque de latex qu'on pose avant la performance. Cela vient après son ordonnateur», a expliqué Andy Serkis.

Et de comparer son rôle à celui de Nicole Kidman, métamorphosée en

Virginia Woolf par une prothèse dans «Les Heures», qui lui a valu une nomination pour les Golden Globes, et à celle de John Hurt cité aux Oscars pour «Elephant Man» en 1980 dans lequel il jouait entièrement dissimulé par un masque.

**MOLSON DRY** vous invite aux spectacles



**CENTRE CULTUREL**  
 UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE  
 www.usherbrooke.ca/centre-culturel  
**820-1000**  
 IGA, Desjardins, La Tribune, CITE, Québec



**Veille du Nouvel An**  
 31 décembre  
 Repas gastronomique  
 7 services  
 «Sleigh Ride» (optionnel)  
**GROUPE SIERRA**  
 Musique Pop Latine  
 Vin mousseux à minuit  
 On chante, on fête jusqu'à minuit... après on danse!  
 49\$ (taxes et service en sus)

**Venez prendre l'air, fester et danser avec nous!**  
 Réservation : 842-4242

**Dino Lespérance**  
**César et Les Romains**  
 31 décembre à 20 h 00

Billets : 20 \$ / pers.  
 180 \$ / table V.I.P.  
 de 10 personnes  
 Réservations : (819) 346-7300

Salle Cavalier Major  
**Ramada Hôtel Wellington**  
 68, rue Wellington Sud  
 Stationnement gratuit

**Ca bouge**

SUR LE TERRITOIRE DE  
**LaTribune**

Gagnant du concours de  
**Sports Experts**

**Salomon sports experts**  
 CARREFOUR DE L'ESTRIE

L'enjeu du grand concours Sports Experts était un voyage de ski en France, une collaboration de Salomon et de Club Voyages Stand Buy. Le grand gagnant est Gilles Denis de Cookshire. Sur la photo, on reconnaît Roger Héroux, propriétaire de Sports Experts, Gilles Denis, gagnant du voyage et Richard Dubreuil accompagnateur et représentant de Club Stand Buy. Nous tenons à remercier également Régine Jay-Grillot de l'Office du Tourisme des Menuires.

**Félicitations au gagnant et bon voyage!**

## Quand les hommes veulent se faire dieux...

Ce n'est pas la première fois qu'il en est question dans ces pages: la menace, qu'on croyait une aberration, devient la triste réalité. Nos gouvernements, plus préoccupés de mesures électoralistes que de réflexion sur notre avenir, n'ont d'aucune façon prévu le coup: aucune législation, nulle part, ne prévoit limiter les expériences scientifiques qui attaquent directement la nature humaine. L'éthique ne préoccupe les gouvernants que lorsque leur propre comportement est mis en question. Quand ce n'est en accusation.

Pourtant, il n'est pas nécessaire d'être très instruit pour savoir que les politiques meurtrières d'Adolf Hitler étaient directement soumises aux principes de l'eugénisme, lequel, nous rappelle notre Larousse, «a inspiré les pires formes de répression et de discrimination, particulièrement

en Allemagne nazie». Aujourd'hui, de nouveaux illuminés croient qu'ils vont refaire la création, remodeler le monde pour en tirer des races supérieures par le clonage d'individus choisis. Il faut entendre notre Raël, illustre habitant de la région bien qu'issu, selon lui, d'un père extraterrestre: «D'avoir cloné un être humain est la preuve qu'il n'y a pas d'âme et que nous pouvons créer la vie en laboratoire». Tenons-nous le pour dit: Raël fera mieux que Dieu lui-même...

Aujourd'hui, des voix s'élèvent, de Bush à Chirac, pour dénoncer le procédé et promettre une loi. C'est un minimum, et bien en retard, si on veut un peu respecter la nature humaine et protéger l'humanité contre les visionnaires de toutes espèces, soient-ils nazis ou raéliens, allemands ou estriens, qui se mettent un jour à convaincre le monde de la supériorité de leur folie.

C'est là qu'est le drame. Qu'un il-



Jean-Claude DUBUC

luminé prenne la parole pour dire des grossièretés, soit-il un scientifique (comme le professeur Severino Antinori en Italie) ou un imposteur exalté (comme notre héros local), est presque sans importance: ce ne sont que des individus isolés que condamnent le bon sens et la nature même. Mais

quand ces gens commencent à convaincre des foules de tout acabit, dictateurs en mal de pouvoir, hommes et femmes imbus d'eux-mêmes, prétendus sauveurs du monde, voilà qui devient affolant. De la même façon que des millions d'Allemands ont cru en Hitler, à la recherche d'une classe aryenne supérieure au reste du monde, ainsi les gens d'aujourd'hui, de chez nous ou d'ailleurs, sont prêts à croire quiconque leur promet de recréer le monde, de se faire Dieu au milieu d'un nouveau paradis terrestre. Pas surprenant que «l'évêque» raélienne Brigitte Boisselier ait prénommé la première petite clonée «Ève», comme la mère de tous les humains... Rappelons-nous la Genèse: Adam avait voulu, lui aussi, se faire égal à Dieu...

Pourquoi cela se produit-il dans notre monde et risque fort de faire bien des adeptes? Parce que la référence éthique a disparu de la société.

Hitler, lui, a misé sur l'orgueil de ses compatriotes pour les convaincre de leur supériorité raciale; Raël, lui, mise sur le vide intérieur du monde actuel. Il ne sert à rien de parler de l'unicité de chaque personne sur terre à des gens qui n'ont qu'eux comme univers. Il faut accorder une dimension spirituelle au monde pour croire en sa valeur. Ce qui n'apparaît pas spontanément dans une société où priment la valeurs économiques. Pourquoi pensez-vous que des millions d'enfants meurent de la faim: sûrement pas parce que la vie des autres compte beaucoup dans le cœur de ceux qui contrôlent les biens de la terre, dans les murs de la Maison-Blanche comme dans ceux de nos chaumières.

Le clonage des organes pourrait rendre des services à une société profondément humaine. Mais la nôtre ne l'est pas assez. Le clonage va abaisser ce que nous sommes devenus.

## Tribune libre

## Jeffrey: pour une solution équitable

En rapport avec la situation «catastrophique» que les retraités et futurs retraités vivent à Asbestos depuis que Mine Jeffrey s'est placée sous la loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (C-36) et ses conséquences, nous désirons vous informer de certains faits que nous jugeons révoltants et immoraux.

Le jeudi 19 décembre dernier, Mine Jeffrey affichait sur ses babilards que tous les travailleurs actuellement actifs recevront une prime au rendement calculée sur le soi-disant respect du niveau de productivité. Au moins 100 000 \$ seront distribués mensuellement et par le fait même chaque personne recevra en moyenne 400 \$ par mois.

Même lorsque Mine Jeffrey réalisait, annuellement, des millions de dollars de profits nets, jamais dans toute son histoire l'ensemble des travailleurs n'ont reçu des bonis de prime au rendement.

Depuis que Mine Jeffrey s'est placée sous la protection de la loi C-36, elle a cessé toutes ses obligations envers ses retraités et ses travailleurs. Mine Jeffrey fait tout en son pouvoir pour éliminer les deux fonds de retraite auxquels elle doit contribuer, sachant très bien qu'il y manque 35 millions de dollars. Comme vous le savez déjà, ce déficit représente annuellement au minimum 3500 \$ par retraité et futur retraité.

Tel qu'expliqué antérieurement, lors de la première ordonnance du C-36, le juge Léo Daigle, de la Cour supérieure de Sherbrooke, a rayé à l'article 22 le mot METTRE FIN pour le remplacer par SUSPENDRE. Nous croyons que pour monsieur le juge Daigle, l'expression METTRE FIN signifiait que la Mine Jeffrey cessait toutes ses activités et que SUSPEN-

DRE signifiait que Mine Jeffrey devrait de nouveau respecter ses engagements passés et actuels s'il y avait reprise de ses activités minières.

Nous savons que Mine Jeffrey a actuellement des millions de dollars en fonds de roulement et qu'elle va faire des millions de dollars en profits nets avec le projet de NASA-Thiokol. D'autres projets suivront et d'autres millions seront encore empochés par Mine Jeffrey au détriment des retraités. Il faut absolument obliger Mine Jeffrey à déposer tout l'argent de provisionnement dans les fonds de retraite, ce qui n'a pas été fait depuis octobre dernier. Il faut aussi exiger que Mine Jeffrey provisionne les fonds de retraite tant qu'elle sera en opération. Ce faisant, Mine Jeffrey participera à renflouer le trou de 35 millions \$ dont elle est elle-même entièrement responsable et contribuera ainsi à sécuriser temporairement nos caisses de retraite durement acquises pendant 30-40 ans de travail.

Nous osons croire que tous ceux qui partagent notre cause feront tout en leur pouvoir pour qu'un minimum de justice sociale soit rétablie.

Nous espérons, encore, de vos nouvelles très bientôt et sachez bien que nous sommes disponibles à vous rencontrer ou à fournir toute information si désirée.

En terminant, au nom des 1420 retraités et futurs retraités de Mine Jeffrey inc, nous aimerions vous remercier de l'attention humaine et financière que vous portez à notre dossier, en espérant qu'une solution juste et équitable soit prochainement trouvée.

Gaston Fréchette  
Georges Olney  
Elphège Thibodeau  
Asbestos

## Les boîtes en fête

«La tradition du Boxing Day ne se dément pas», anticipe La Tribune du 24 décembre. Par incohérence, le day durera trois jours, une semaine ou jusqu'à un mois, prévoient certaines publicités.

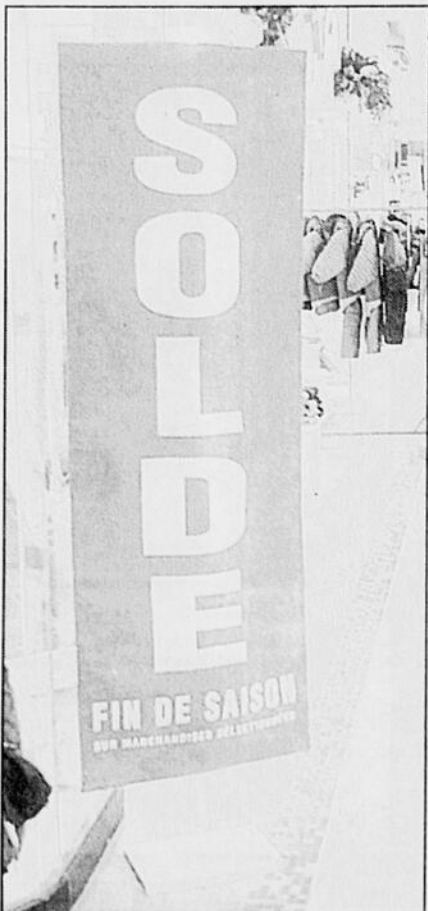
Pour désigner un phénomène commercial, voilà que notre journal régional, de concert avec des petits marchands francophones locaux (Brault & Martineau, Beaucage Sherbrooke Honda, Tendances meubles, Les Spécialistes, Relais Toyota, Décor NW, etc.) travaille, depuis plusieurs années, à faire avaler aux Québécois une expression anglaise plutôt que française. Est-ce paresse, inconscience ou soumission au colonialisme anglo-étatsunien? Personnellement, ça m'éloigne.

Heureusement, malgré que des instances de La Tribune tendent à privilégier Boxing Day, plusieurs maisons d'affaires (La Baie, Renaud-Bray, Archambault, Bureau en gros, Future Shop, Boutiques de la mariée, Fabricville, J.A.Robert fourrure, Premier, La Randonnée, etc.) savent respecter la langue française et le sens des mots. Les expressions Liquidation d'après-Noël, Solde d'après-Noël, Solde du 26, Solde du lendemain de Noël, Méga solde de fin d'année, Solde d'après les Fêtes, Solde de janvier s'affichent de plus en plus chez les annonceurs.

Pourquoi pas Les boîtes en fête ou La mise en boîte (des consommations)

teurs) pour traduire la journée bousculade du 26 décembre?

Rodrigue Larose  
Saint-Denis-de-Brompton



patlaramee@sympatico.ca

## Lettres ouvertes

## Clonaid: le plus grand canular de 2002

Je me permets de rester sceptique au sujet de la réalisation d'un clonage humain par la secte des Raéliens.

Ce sera donc un journaliste, adepte des onis, et choisi par la secte, qui sera chargé des vérifications!

Où c'est réussi et ils ont fait la preuve qu'on peut y arriver avec une poignée de dollars et quelques scientifiques inconnus; ou c'est un canular comme celui de la rencontre de Claude Vorilhon avec des extra-terrestres, ce qu'on a tenté en vain de nous faire croire en ouvrant un site touristique bidon à Maricourt, et/ou en s'abreuvant des paroles d'un individu charismatique.

Je tente une prédiction: le bébé ne sera jamais disponible pour vérification de l'ADN, la mère et l'enfant disparaissant mystérieusement des regards du monde entier.

L'événement est déjà une réussite publicitaire qui donne à la secte et à son gourou une visibilité internationale extraordinaire, et une bonne rentrée de fonds!

Sera-t-il aussi une occasion pour la justice de ramasser assez de preuves pour poursuivre (...) le chef?

Pierre Mailhot

## Des témoignages touchants

C'est avec grande tristesse que vous avez appris comme nous la mort accidentelle de notre directeur, Sylvain Blanchet, et Marie-Josée Gagné, conjointe de notre directeur de formation, Francis Croteau. Le tout est d'autant plus tragique que ces personnes étaient pour nous plus que des collègues ou de simples connaissances: elles étaient réellement des amis.

Nous tenons à vous remercier pour les nombreux messages de sympathie reçus au cours des dernières semaines. Vos témoignages nous ont profondément émus et nous aideront à poursuivre notre travail auprès de la clientèle de la région.

À tous, nos remerciements les plus sincères. Nous profitons aussi de l'occasion pour vous souhaiter des Fêtes remplies de paix et d'amour.

Jocelyn Marcoux, A.V.C.  
Directeur de recrutement  
Au nom de toute l'équipe du centre financier de Sherbrooke Clarica

## Hommage aux auxiliaires bénévoles du CHUS

Je veux rendre hommage aux auxiliaires bénévoles qui ont mis sur pied la Tournée des petits bonheurs au Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CHUS).

Quelques jours avant Noël, la responsable de la Tournée, Marcelle Roy, et son équipe, ont animé l'atelier du père Noël qui a permis l'emballage des 500 cadeaux à offrir et la préparation d'une carte de souhaits pour chaque personne hospitalisée.

Le jour même de Noël, deux équipes de 12 auxiliaires bénévoles étaient à pied d'œuvre pour manifester tendresse et amour aux malades. À Fleurimont, la présidente, Jacqueline Allard, a assuré le bon déroulement de l'activité alors que Marcelle Roy faisait de même à l'Hôtel-Dieu.

Les personnes hospitalisées ont été très touchées par le modeste cadeau offert mais surtout par le geste gratuit posé à leur égard. Certaines et certains ont laissé échapper quelques larmes de joie en constatant que des personnes

prenaient le temps de leur procurer ces petits bonheurs. Les nouveau-nés de la maternité et de la néonatalogie (plus nombreux qu'à l'habitude) ont reçu une peluche pour leur premier Noël.

Ce qui est fort touchant, c'est de constater que plusieurs personnes sont seules en cette belle journée de Noël et que d'autres vivent leurs derniers moments en ces temps qui se veulent de réjouissances.

Les auxiliaires bénévoles ont tenu aussi à exprimer leur reconnaissance aux membres du personnel au travail en leur offrant un modeste cadeau.

À la fin de l'activité, les bénévoles ont dit avoir reçu un magnifique cadeau, celui d'avoir la chance d'offrir tous ces petits bonheurs. Ils sont déjà dans l'attente de renouveler leur geste à l'occasion de la Journée mondiale des malades, le 11 février prochain, ainsi qu'à la Fête des mères en mai et des pères en juin.

Bravo aux deux équipes d'auxiliaires. Puissiez-vous être comblés au cours de l'année 2003 et que votre geste de générosité vous soit rendu au centuple!

Jeanne d'Arc Tardif  
Directrice générale  
des auxiliaires bénévoles du CHUS

## Opinions

VOUS VOULEZ NOUS ÉCRIRE?  
redaction@latribune.qc.ca

La Tribune  
1950, rue Roy  
Sherbrooke, J1K 2X8

Télécopieur 564-8098

## Rétrospective 2002

# Le sinistre meurtre de Julie Boisvenu

La triste histoire de la disparition de la jeune femme a fait le tour de la province

René-Charles Quirion  
rquirion@latribune.qc.ca

SHERBROOKE

L'enlèvement, puis le meurtre crapuleux de Julie Boisvenu a retenu l'attention sur la scène policière sherbrookoise au cours de l'été 2002.

L'origine de cette sordide histoire, rappelant le meurtre d'Isabelle Bolduc en 1996, remonte au 23 juin dernier.

Julie Boisvenu a passé une partie de la soirée au bar le Living Room au centre-ville de Sherbrooke. Vers 3 h, la jeune femme de 27 ans s'est dirigée vers le Ramada en compagnie d'un ami. Une heure plus tard, soit vers 4 h du matin lors de cette soirée de juin, elle quitte l'hôtel de la rue Wellington Sud. C'est la dernière fois que la jeune femme a été vue vivante.

Moins de quinze minutes plus tard, son Sportage 4x4 de Kia heurte une borne fontaine au coin des rues Meadow et Wellington Nord. Ce même véhicule est retrouvé vers 22 h en soirée, mais Julie n'y est pas.

Ce qui avait à prime abord les apparences d'un simple délit de fuite pour les autorités policières, s'est vite transformé en l'une des pires histoires d'horreur des dernières années à Sherbrooke. S'enclenche alors une enquête et des recherches pour retrouver la jeune femme. Recherche par hélicoptère, rencontre de témoins, publication de photographies et de descriptions, tout est mis en oeuvre pour retrouver cette jeune femme sans histoire qui vient d'être promue gérante au magasin Aldo du Carrefour de l'Estrie.

C'est finalement un passant sur le chemin Rivard dans l'arrondissement Brompton qui retrouve le corps de la jeune femme sans vie, face contre terre, le samedi suivant, soit le 29 juin.

Un mouvement de sympathie gagne aussitôt la population. Le Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) prend en charge le côté prévention en compagnie du père de Julie, Pierre-Hugues Boisvenu.

S'enclenche aussi un vaste processus d'enquê-

te du Service de police de Sherbrooke pour retracer le meurtrier de Julie Boisvenu.

Le 4 juillet, le Service de police de Montréal procède à l'arrestation de Hugo Bernier dans l'arrondissement Verdun en lien avec cette affaire pour supposition de personne. Tous croient que le meurtrier est pris au piège. Cependant après un long interrogatoire, on relâche l'homme de 27



L'enlèvement puis le meurtre de Julie Boisvenu a retenu l'attention de toute la population au cours de l'été.

ans, mais le Service de police de Sherbrooke le garde comme principal suspect.

Il faut attendre le début de l'automne, soit le 20 septembre, pour que le Service de police de Sherbrooke obtienne finalement un mandat d'ar-



Un des premiers indices relevés par les policiers, la borne-fontaine renversée par le véhicule de Julie Boisvenu la nuit de sa disparition.

La Tribune, archives

restation contre le présumé meurtrier de Julie Boisvenu. Hugo Bernier est arrêté une seconde fois. Mais cette fois, le Service de police de Sherbrooke a toutes les preuves en main pour le meurtre de Julie Boisvenu. Le mandat d'arrestation a été émis peu après que les résultats des expertises d'ADN, attendus tout l'été, eurent été connus.

Tous les moyens d'enquête légaux ont été utilisés pour mener à l'arrestation du présumé meurtrier de Julie Boisvenu.

Les déclarations de 73 témoins ont été retenues pour la preuve. Au cours de l'enquête, le SPS a procédé à de 27 prélèvements pour expertises et 129 prélèvements qui seront utilisés en cour. Un total de 15 enquêteurs ont travaillé sur le dossier depuis l'enlèvement de Julie Boisvenu dans la nuit du 23 juin 2002. Ils ont vérifié plus de 180 informations provenant du public.

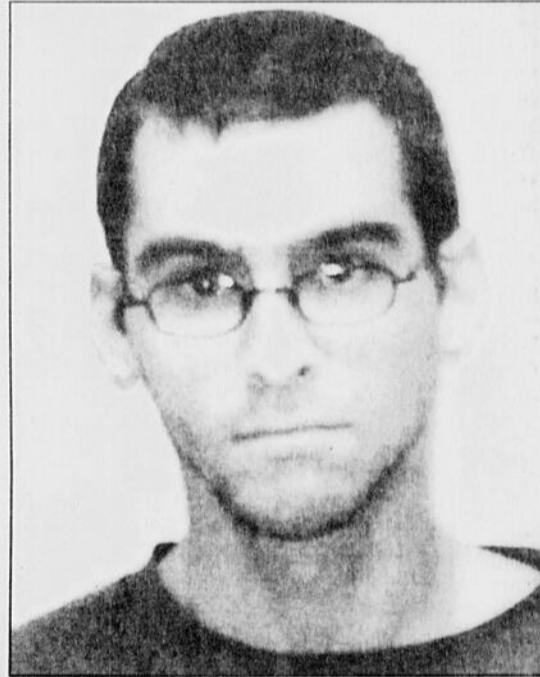
Les enquêteurs du SPS se sont aussi rendus en Gaspésie et à Moncton en août pour recueillir des déclarations essentielles à la preuve. Ce périple a été justifié par le fait que Hugo Bernier a plaidé coupable et a été condamné en août 2000 à Percé pour agression sexuelle, séquestration et introduction par effraction.

Mandats de localisation, d'écoute électronique, de prélèvement d'ADN, et de perquisition, enregistrement vidéo pour un témoin, filature, hypnose, recours aux psychologues, portrait-robot; rien n'a été écarté pour faire débloquer l'enquête.

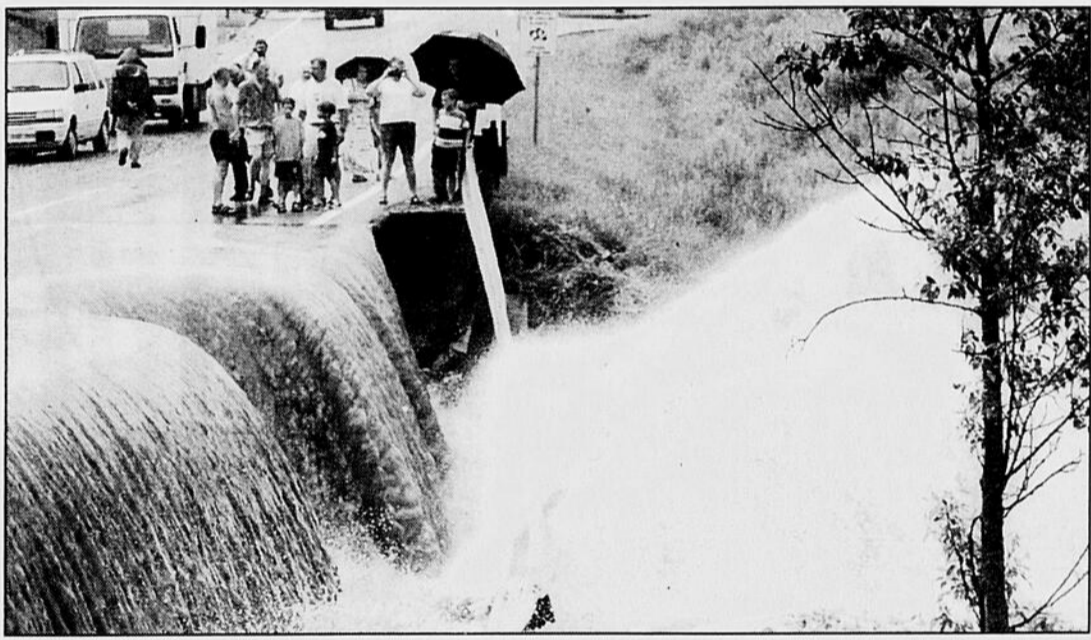
La preuve a été déposée au procureur de la couronne Me André Campagna, afin de faire condamner le principal suspect dans l'affaire Julie

Boisvenu, Hugo Bernier. Ce dernier a comparu une première fois le 23 septembre au Palais de justice de Sherbrooke où il a plaidé non coupable à des accusations de meurtre au premier degré, d'agression sexuelle, de séquestration puis d'enlèvement de Julie Boisvenu.

Bernier est toujours détenu en attendant son enquête préliminaire prévue pour avril 2003.



Le présumé meurtrier, Hugo Bernier



Boulevard de l'Université, l'écoulement de l'eau était spectaculaire.

La Tribune, Archives

## Un torrent de dégâts

René-Charles Quirion  
rquirion@latribune.qc.ca

SHERBROOKE

Sherbrooke et Lac-Mégantic ont goûté à la pluie au début du mois de juillet, même à beaucoup de pluie.

La ville-centre de la MRC du Granit a été frappée le 1er juillet, alors que Sherbrooke y a goûté le lendemain.

Une cellule orageuse de forte puissance créée par la chaleur intense et le taux d'humidité élevé dans l'air s'est développée au-dessus de Sherbrooke au matin du 2 juillet 2002 et a laissé plus de 90 millimètres de pluie en moins d'une heure.

Il n'en fallait pas plus pour que les rues de Sherbrooke se transforment en torrents dans le secteur de l'Université de Sherbrooke, dans celui de la rue Hertel, à Rock Forest près de la rivière Magog, dans le nord de Sherbrooke de même que dans l'arrondissement Brompton.

Un total de 635 citoyens ont été touchés par ces inondations à divers degrés. C'est le secteur de Brompton qui a été le plus touché. Le bassin de rétention de l'arrondissement a débordé et déversé son trop-plein dans le parc industriel, dans un secteur résidentiel, puis sur la rue Laval.

Près de six mois après les événements, les autorités ne peuvent encore évaluer le montant total des dégâts causés par ces inondations à Sherbrooke.

Le ministre de la Sécurité publique à l'époque, Normand Jutras, était venu constater les dégâts le

soir des événements et avait adopté un décret d'indemnisation pour les sinistrés.

En marge de ce décret, le ministère de la Sécurité publique du Québec a accepté 111 réclamations et avait déjà versé plus de 84 000 \$ à des particuliers, des entreprises et des propriétaires d'immeubles.

Un fonds d'aide aux sinistrés du 2 juillet 2002 a aussi été mis en place pour venir en aide aux sinistrés. Un grand total de 101 700 \$ ont été amassés dans la communauté lors de cette collecte soutenue par le député de Johnson, Claude Boucher, le président de l'arrondissement Brompton, Clément Nault et le maire de Sherbrooke, Jean Perreault. Ces sommes seront distribuées aux sinistrés en fonction d'une analyse rigoureuse de critères objectifs.

### Lac-Mégantic y goûte

La veille, soit le jour de la Fête du Canada, c'est la région de Lac-Mégantic qui a goûté aux violents orages de dame Nature. Les municipalités d'Audet, Courcelles, Frontenac, Lac-Drolet, Marston Canton, Sainte-Cécile-de-Whitton, Saint-Samuel-Station et Lac-Mégantic ont été touchées.

Pendant une période de trois à cinq heures, une ligne d'orages a déversé entre 58 et 94 millimètres d'eau sur le secteur, faisant gonfler les rivières et les cours d'eau. Des routes, des pontons et des structures ont été endommagés et des sous-sols ont été inondés.



La Tribune, archives

Dans la région de Lac-Mégantic, les fortes pluies ont également fait beaucoup de dégâts.

rabais 50%

PNEUS ROADHANDLER  
MAXIMIZER PLUS<sup>MC</sup>

Série n° 49000.

Soldé, à partir de 50,99 ch. P175/70R13.

TOUS LES PNEUS D'HIVER EN SOLDE!

Soldé, à partir de 53<sup>99</sup> ch. P155/80R13  
PNEUS D'HIVER ROADHANDLER<sup>MD</sup>  
GLACE ET NEIGE PLUS

Série n° 19000.

Autres formats, soldé 58,99-103,99 ch.



ROADHANDLER

à partir de 74<sup>99</sup> chac., avec reprise\*\*

BATTERIE DIEHARD<sup>MD</sup>  
WEATHERHANDLER<sup>MD</sup>

Série n° 50700.

74,99-89,99 ch., avec reprise\*\*

\*\*Les 5 \$ de dépôt à l'achat d'une batterie neuve chez Sears vous sont remboursés quand vous rappelez la vieille batterie pour le recyclage



\*Détails complets chez Sears

service auto SEARS

PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU SAMEDI 4 JANVIER 2003, DANS LA LIMITE DES STOCKS

NOS SERVICES: • PARALLÉLISME • FREINS • SYSTÈME DE REFFROIDISSEMENT • GRAISSAGE, HUILE ET FILTRE • MISE AU POINT • ET BIEN PLUS!



SEARS

CENTRE DE  
L'AUTO  
563-4821

...seulement chez Sears

Plan différé  
3 mois ou 6 versements  
sans intérêt disponible ...  
INFORMEZ-VOUS!

NE01A103

© 2003, Sears Canada Inc.



# TAPIS COUTURE

*Paix, santé et bonheur ainsi qu'un temps des fêtes exceptionnel, tels sont nos voeux offerts à tous. Merci de votre fidélité et bienvenue en 2003!*

## La direction



Claude Couture  
Président



Fernand Scalabrini  
Directeur général



Stéphane Couture  
Directeur achats et ventes



Réjean Picard  
Gérant division contrat

## Administration



Josée Pilotte  
Agente de bureau



Nathalie Houde  
Agente de bureau



Michelle Jean-Marie  
Contrôleuse



Louise Campagna  
Gérante de crédit

## Équipe des ventes



Michel Bourbeau  
Superviseur



Mario Smith  
Superviseur



Mario Hallée  
Gérant division céramique



Sonia Lebeau  
Responsable des commandes



Gilles Caron  
Évaluateur



Albert Nadeau  
Conseiller



Denis Bissonnette  
Conseiller



Yan Bernier  
Conseiller



Yves Lasnier  
Conseiller



Gaby Simard  
Conseiller



Yvan Houde  
Estimateur

## Équipe d'installation

Tapis, tuiles, prélat, céramique, bois franc, plancher flottant



Danny Camden  
Rev. souple



Michel Thibault  
Rev. souple



André Tremblay  
Rev. souple



Marc Spalding  
Rev. souple



Sylvain Forand  
Rev. souple



Guy Tremblay  
Rev. souple



Mario Thibault  
Rev. souple



Jean-Pierre Leblond  
Rev. souple



Steven Forand  
Rev. souple



Michel Lallier  
Parquetteur



Jacques Leblond  
Rev. souple



Jacques Guimond  
Carreleur



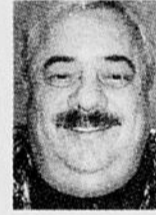
Claude Simard  
Carreleur



Rénaud Dodier  
Carreleur



Julien Gervais  
Carreleur



Alain Sage  
Carreleur



Patrick Sage  
Carreleur



Claude Sage  
Carreleur



Maurice Galpeau  
Carreleur



Marc Caron  
Carreleur

## Équipe de soutien



Mario Guarnaccia  
Gérant de service



Mirko Bendo  
Assistant-gérant de service



André Lachance  
Homme de service



Denis Couture  
Homme de service



Jean-Rock Fortier  
Camionneur



Eric Deffandre  
Homme de service



Stéphane de Lafontaine  
Livreur



Christian Fortier  
Livreur

## Décoration



Lyne Picard  
Designer d'intérieur



Véronique Savoie  
Designer d'intérieur



Linda Grimard  
Conseillère en décoration



Marie-Josée Blouin  
Décoratrice

## Les Tuiles Eddy



Eddy Couture  
Administrateur



Julien Martel  
Conseiller



Laurier Gendron  
Conseiller



Michel Naud  
Installateur revêtement souple

Ghislaine Laporte  
Secrétaire



# TAPIS COUTURE

820, rue Wellington Sud, Sherbrooke (819) 566-7111  
www.tapiscouture.com